



-384/22/80

Université de Genève

Procès-Verbaux

de la
Faculté des Sciences

du 27 juin 1901 au 13 juillet 1904.

80

Séance du 27 juin 1901.

Membres présents : M. M. Chodat, Jung,
Fickel, Febr., S. Guye, Cailler, Chavanne
Guérard, P. Guye.
Présidence de Mr. Chodat, P. Guye.

—
Lecture et adoption du procès-verbal
de la dernière séance.

Innitations.

Mr. Chodat donne lecture de la
lettre adressée au Département à la
suite de la dernière discussion sur ce
sujet.

Thèses de chimie.

M. M. A. Tchadjian Rapporteur
" Paul Kuschel } M. M. Gräber et
" Alr. Hermann } Fickel.
Acceptés.

Examen pratique de pharmacien.

M. H. Medeff, G. Gelesoff. Admis.

Genève le 19 juin 1901.-

Copie.

Monsieur le Conseiller d'Etat G. Favon
Président du Département de l'Instruction publique
Genève.

Monsieur le Président,

Dans un débat récent, au Grand Conseil, sur l'exercice de la médecine, Mr. le Député Chenevière a présenté, incidemment, quelques critiques sur les immatriculations à la Faculté des Sciences, critiques qui ont été accentuées dans un article publié par Mr. le Dr.H.M. dans le numéro du "Journal de Genève" du dimanche 9 juin ct.

Le Conseil d'Etat et le Grand-Conseil ayant toujours voué une grande sollicitude à notre haut enseignement scientifique, la Faculté des Sciences n'a pas cru devoir se désintéresser de la question.-

Après l'avoir examinée de près dans sa séance du 14 juin 1901 et avoir revu en particulier les dernières listes d'immatriculation, elle a constaté que les critiques ci-dessus ne reposent sur aucune base sérieuse.-

En conséquence elle a décidé de transmettre au Département de l'Instruction publique la liste des dernières immatriculations, afin d'établir que celles-ci se font conformément à la Loi et au Règlement approuvé par le Conseil d'Etat.-

En même temps la Faculté des Sciences nous a chargé d'attirer votre attention, Monsieur le Président, sur le fait que des affirmations sans preuves, telles que celles, que nous venons de relever, sont de nature à jeter un discrédit immérité sur notre Université, surtout lorsqu'elles émanent de personnes notoirement connues pour appartenir au Corps universitaire.-

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute et respectueuse considération.-

Au nom de la Faculté des Sciences.

Le Doyen:

signé:

Le Secrétaire:

Chodat.

Phillipe A. Guye

Examens de Pharmacien de M. le
Benedict et Wohlwerth.

M. Duparc rapporte que les examens pratiques d'analyse n'ont été rendus par les candidats qui après 6 semaines, de sorte qu'il est très difficile de leur donner un chiffre. Mr. Chodat ajoute qu'aux épreuves écrites, les deux candidats étaient munis de documents et de notes, qui ont été lus dans des conditions établies, sans aucun doute, que les examens écrits n'ont pas été faits d'une façon honnable.

Après des informations données par M. Charanne et Pöhl la Faculté décide d'annuler les examens de M. le Benedict et Wohlwerth qui seront autorisés à se présenter dans un délai de 6 mois.

Le sujet M. Yung propose que les professeurs chargés de

donner des épreuves des examens pratiques, en fixent la date et la durée.

Examen oral de l'examens phar-
macien de Mme. Lairola.

Toutes les épreuves, sauf celles de pharmacie ont été jugées très satisfaisantes par le Jury. Le conseil général propose d'imposer de refaire l'épreuve de pharmacie au même temps que l'examen pratique.

Adopté.

Examen de doctorat en sciences
physiques.

M. O. Billiter de Neuchâtel, est admis à se présenter à ces examens.

M. Lager (5 semestres de la Techni-
sch Hochschule à Stuttgart et
Verbandsprüfung, sans diplôme)
devrait faire le doctorat

es-sciences, avec dispense com-
plète ou partielle de baccalaure-
at.

Rejeté.

Examens du Doctorat es-sciences
mathématiques.

Demande de M. G. Bertrand
pour passer les examens du doc-
torat mathématiques.

Adopté.

Tableau des Examens de Juillet

M. le Doyen donne concorde-
sance à la table de sujets pour les
examens de juillet. Cette ta-
ble est adoptée et la Faculté
fixe au 13 juillet ses séances
de clôture pour la session d'été.

Plan d'étude des étudiants en
Médecine.

M. le Doyen informe la Fa-
culté que, conformément à l'as-

semblée qui en avait été dominée
par M. Laskowsky dans une de
dernières séances du Sénat, le cours
d'anatomie figure dans l'enseigne-
ment de la 1^{re} année d'études de
médecine, d'après le plan d'étude
commandé par la Faculté de
médecine.

M. Chodat rappelle à ce propos
que la Faculté n'avait adopté, dans
la séance du Sénat, le nouveau
réglement de la Faculté de mé-
decine, qui avec la condition
exprime que l'enseignement de
l'anatomie figure dans la 2^{me}
année d'études, seul moyen de
faire profiter les étudiants en
médecine de l'enseignement
des Laboratoires de la Faculté des
sciences.

M. le Doyen est donc chargé
de faire la communication néces-
saire à la Faculté de Médecine
pour que le plan d'étude soit

modifiée en conformité de
l'assurance, qui avait été
donnée à la Faculté des
Sciences.

Sciences levées.

Le Secrétaire.
Philippe Afry

Séance du 13 juillet 1901.

Membres présents: M. M. Shodat, Pichot
Chavannes, Yung, Fehr, S. Guye,
F. Guye.

Présidence de Mr. Shodat, doyen.

Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière
séance.

Plan d'études de Médecine:

Faisant suite aux informa-
tions données à la précédente
Séance, Mr. le Docteur rapporte qu'il a
soumis les observations de la Fa-
culté à Mr. Sternod, Docteur de la Fa-
culté de médecine, lequel a ré-
pondu, par lettre, qu'il sera fait
droit à la réclamation de la Fa-
culté des Sciences.

Lettre de Mr. Nicolas Maximoff:

Cet étudiant qui a été expulsé
à la suite des troubles devant le
Consulat Russe, a demandé l'autorisation
de rentrer pour passer des
examens. Le Conseil fédéral a ac-
cordé cette autorisation pour quel-
ques jours et Mr. Maximoff a subi
ses examens du baccalauréat en
Sciences.

Demande de Mme. Kaufmann pour
exemption du baccalauréat.

Mme. Kaufmann a obtenu le diplôme de l'école supérieure des femmes à Moscow. Ses branches correspondent très sensiblement à celles de nos bacheliers ès-sciences. - Mme. Kaufmann a déjà publié plusieurs travaux, relatifs à la chimie, qu'elle pratique depuis une dizaine d'années. - Elle demande à être exemptée du baccalauréat pour passer l'examen du doctorat, avec la chimie comme branche principale.

Approuvée.

M. Bernard, bachelier ès-sciences, demande à subir les examens de doctorat ès-sciences, avec la botanique comme branche principale, branches secondaires zoologie & chimie.

Sur le préavis favorable de M. M. Chodat & Yung, cette

demande est acceptée.

Immatriulation de Mr. E. Welki, porteur de l'Abgangzeugniss du Technikum à Winterthour. Il a rempli les fonctions d'assistant pour la station de brasserie à Zurich.

Admis.

Thèse de Chimie:

M. Capatina chimiste dipl. de Genève

: Jacquierod " "

: Mallet " "

: Dernolis " "

Rapporteurs M. Græbe et Guigé.

M. R. Gnehm chimiste dipl. de Zurich

: J. Kramers " "

Rapporteur: M. Græbe à Pickett.

Sont approuvées.

Examen de Doctorat:

Mr. Billiker a été admis aux examens oraux et écrits. Il aura encore à présenter sa thèse.

M. M. Stampf et Meyer n'ont pas été admis.

Diplôme de chimiste:

Mr. Lorsonna a été admis.

Mr. Tchoudjan n'a pas été admis.

Baccalauréat en sciences:

Sont admis :

M. M. Gobi, Dussaux, Tellier,
Tsailovitsch, Lehneron, Sollet,
Toll, Viret, Maximoff.

Mme. Brykchierevien, était
munie de documents pour
l'examen écrit; ses épreuves sont
annulées, avec renvoi à juillet
1902, pour faire de nouveaux
examens.

Examen écrits de baccalauréat.

A l'avenir les épreuves écrites
seront reportées à raison d'une
moitié le matin et l'autre moitié
l'après-midi. - Le Jury sera in-

vité à donner plus de valeur à la
rédaction et à poser les questions
sous une forme générale, avec quel-
ques sous-titres, indiquant aux
candidats la matière, dont les
sujets devront être traités.

Association internationale de banque à Genève, en août 1901.

Mr. Chodat informe la Faculté
que jusqu'à présent 25 universités
ont répondu d'une façon affirma-
tive et seront représentées à cette
réunion. - En voici l'énumération:
Cambridge, Oxford, Glasgow, Edim-
bourg, Dublin, Paris, Montpellier,
Caen, Dijon, Bourgogne, Grenoble,
Rostock, Munich, Tübingen, Dresden,
Yalta (Russie), Kolosov (Hongrie);
Massivolo-Terri, Le Tessi-Padoue;
Missouri Bot. Gard., Fribourg,
Hannover, Berne, Polyt.-Zürich;
Leyde.

Séance levée.

Le Secrétaire:
Philippe May

Séance du 29 octobre 1907.

Membres présents: Mr. Young, Fehr,
Eng. Guye, Picket, Dailler, Th. Dr.
Guye.

Résidence de Mr. Stroobant, doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal
de la précédente séance.

Association botanique Internationale.

Mr. le Doyen donne quelques détails sur
la réunion de l'association des bota-
nistes à Genève, au mois d'août dr.
et renvoie la faculté d'avoir servi
d'intermédiaire pour convier les
Universités étrangères à cette réu-
sion, qui a abouti un résultat
très bon en espace.

Baccalaureat ès-sciences:

Sont admis au baccalaureat - ès-
sciences:

M. M. Stepanoff, Rogenblatt, Drobo-

wosky, Friedmann, Asjanoff, Barth,
Slosińska, Bonny, Bogdan, Bourquin,
Uzbackian, Gilli, Hoffmann, Kerteszias.

Les candidats au baccalaureat-
ès-sciences mathématiques ont encore à
faire l'examen d'astronomie, différé
par suite de l'absence de Mr. le professeur
Gauthier.-

Publicité aux Etats-Unis:

Mr. le Doyen donne connaissance
d'un projet de publicité, élaboré par
la Société Académique, pour faire
connaître notre Université aux Etats-
Unis. Le Bureau est chargé de renseigner
dans ce projet, ce qui a trait à la
Faculté des Sciences.

Article 50 du Règlement:

Il est donné connaissance au
comité du Conseil d'Etat, du 23
juillet dr. approuvant la modi-
fication apportée par la faculté à
l'article 50 du notre Règlement.

Mouvement Haller:

Mr. le Doyen donne connaissance d'une lettre du Comité pour l'ération du mouvement Haller, remerciant la Faculté de sa souscription de frs 150.-

Demande de Mr. le Professeur Bedot:

Mr. le Professeur Bedot demande l'autorisation de pouvoir suspendre son cours pendant l'hiver 1901/02 et, à titre de remplacement de donner deux heures de cours durant le second semestre d'été 1902, au lieu d'une heure fixée au programme. - Cette demande, qui est motivée par la perspective d'un absence pour recherches scientifiques, reçoit un avis favorable de la Faculté et est renvoyée au Département.

Innominations:

Trois-vingt quatre innominations nouvelles ont été prises.

qui sont toutes en règle, sauf deux cas, soit Mr. Spermatochenski et Sergueff, dont les titres ont été préalablement soumis à l'approbation du Bureau de l'Université.

Mr. le Doyen informe en outre la Faculté que la plupart des étudiants russes possèdent actuellement le diplôme de la 3me classe d'un gymnasium russe.

Directive générale concernant les Etudes mathématiques.

Mr. Fehr rapporte sur un projet de notice à remettre aux étudiants, en vue de les orienter sur la manière de conduire leurs études de mathématiques. - Cette notice est actuellement à l'impression et a été faite d'accord entre Mr. M. Fehr, Sailler et Gauthier.

Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Guig, Eug. Guy, Sailler, Ph. A. Guy, la Faculté décide qu'elle n'a pas à

intervenir dans la question et que les professeurs de mathématiques sont donc autorisés, à leur personnel, à renvoyer les demandes directions à leurs étudiants. - Il y aura lieu, pour l'année prochaine, de revoir s'il ne conviendrait pas de transformer ces instructions générales en un plan d'études officiel.

Demande de M. M. A. Aufrecht & Paul Losenq pour dispense des examens oraux & écrits pour passer l'examen de doctorat.

Après discussion, ces demandes sont renvoyées à une commission, composée de M. Dupau, Cailler & Eug. Guye.

Séances de la Faculté.

Les séances auront lieu le mardi à 6 hs. pendant ce semestre d'hiver. -

Thèses de doctorat de:

M. Billeter, Rapporleur M. Graebel Guye. Renvoyé à son auteur pour être complétées.

M. H. Becker, ingénieur-chimiste à Zurich. Acceptée. Rapporleur M. Graebel & Pictet.

M. J. Guizzetti. - Acceptée. Rapporleur M. M. de Landolle & Chodat.

M. le Royer attire l'attention de la Faculté sur le fait, qu'il a cru bien faire de nommer dans le Jury, chargé d'examiner cette dernière Thèse de botanique, un personnage étranger à la Faculté. - Il demande, si celle-ci voit un inconvenient à ce mode de faire et si tel peut, à l'occasion, être procédé de même dans la suite.

M. Young appuie vivement l'innovation de M. le Royer, estimant qu'il faut intéresser en toute occasion, à notre université, le monde scientifique général. Approuvé. -

Dispense des finances des cours.

Mr. le Doyen informe qu'il a donné en général des avis favorables dans la plupart des demandes, représentant des cas non douteux. Il donne connaissance d'une demande de Mr. Masson, au sujet de laquelle Mr. Fehr émet l'avis, que pour toutes ces demandes de dispense, il faut avoir soin d'examiner non seulement la situation matérielle du postulant, mais également ses antécédents dans les études et si l'on accorde qu'à des jeunes gens le méritant et prometteur ensuite faire utilement leur carrière.

Sur ce qui concerne Mr. Masson particulièrement, cette dernière considération ne paraît pas être remplie.

Après discussion la Faculté approuve l'opinion de Mr. Fehr et refuse un avis favorable sur la demande de Mr. Masson.

Gisance levée.

Le Secrétaire:

Philippe Guigy

S'ance du 29 Nov. 1901.

Membres présents: MM. Chodat, Eug. Guye, Rolland-Chavannes & Fehr.

Présidence de M. Chodat, doyen.

Lecture & adoption du procès verbal de la dernière séance.

Demande de M^{me} Gromella: M^{me} G. demande à refaire les examens écrits et à passer l'examen oral d'économie du baccalauréat en t^e. mars. - Adopté.

Demande de M^{le} prof. Bedot: Lecture est donnée d'une lettre du département de l'Inst. publ. actuellement M^{le} prof. Bedot à suspendre son cours pendant l'hiver 1901/02, et, à l'été de remplacement, à donner deux heures de cours durant 6 sem. d'été 1902, au lieu d'une heure fixée au programme.

Demande de M^{me} Aufrecht & Caveny: pour dispense des examens oraux & écrits du doctoral. La commission nommée dans la dernière séance pour examiner les pièces de travail d'une manière générale la question d'equivalence, estime qu'il n'y a pas lieu d'accepter la demande de M^{me} Aufrecht & Caveny. - La proposition de la commission est adoptée. - D'autre part la commission propose l'immatriculation de M. Giulesco. - Adopté.

M. Bossard, candidat au diplôme de Chimiste, est autorisé, à la suite d'un rapport de M. Duparc & Ph. Enye, à présenter au 3^e examen du diplôme, à la condition de faire préalablement deux examens complémentaires qui lui manquent, et de justifier ensuite les épreuves pratiques.

Sépulture des finances des cours

Demande de M. Stoecklin, Arèske, élève doctorant à la M. Dind, auditeur. La Faculté émet un avis favorable.

M. Mirimanoff, privat-doctorant, informe M. le doyen que, devant l'absence de Geneviève pendant l'hiver, il doit renoncer au cours qu'il avait annoncé pour le prochain semestre.

Immatriculations. M. le doyen annonce que le nombre des immatriculations est beaucoup supérieur à celui des années précédentes. Quatre-vingt deux immatriculations ont été faites. L'augmentation est plus forte du côté des étudiants, le nombre des élèves étant resté stationnaire.

Proposition de M. le prof. Grache. M. le doyen annonce qu'à bord du paquebot de la prochaine traversée une proposition de M. le prof. Grache ayant pour objet la suppression des examens écrits de

baccaulaureat ès sciences naturelles. Il ouvre un tour de priconsultation. Première partie à la discussion Mme Chodat, Rilliet, Eng-Enye & Fehr. M. Rilliet & Fehr estiment qu'il n'y a pas lieu de supprimer l'examen écrit. M. Fehr propose que les examens écrits puissent, comme les examens oraux, être reportés sur deux sessions.

M. le doyen profite de cette discussion sur les examens écrits pour attirer l'attention de la Faculté sur la difficulté qu'il y a de trouver, parmi ses collègues, des surveillants pour ces examens.

Reclame à l'étranger. M. le doyen demande à ses collègues d'examiner la question de publicité à l'étranger. Il y a une tendance à faire connaître la Faculté des Sciences dans les milieux industriels de l'Europe occidentale. Cette question sera mise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Examens de doctoral.

M. Bernard & Nicoloff ont obtenu avec succès leurs examens oraux & écrits de doctoral.

Examens de commun pharmacien.

M. Salomon a obtenu l'examen écrit. Il est admis à se présenter à l'examen oral.

Bravo messieurs.

Pour le secrétariat:

Fehr

Séance du 28 janvier 1902.

Membres présents: M. M. Chodat, Chavanne,
Tchra, Cailler, Sarasin, Duparc, Yngue, Th. A.
Guy.

Présidence de Mr. Chodat, doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal de
la dernière séance.

Examens.

Diplôme de pharmacien cantonal.
Est été admis M. H. Aricé Bossi.
Doctorat ès sciences physiques.

Mr. Gampa a échoué.-

Bibliothèque de Mathématiques.

Mr. Cailler informe la Faculté que
Mme Ch. Galofre a fait don à la
Bibliothèque de mathématiques
d'une collection importante ayant
appartenu à feu son mari. - Mr. Cailler
a remercié la famille au nom
de la Faculté.

Proposition de Mr. Sarasin:

Mr. Sarasin expose que les 8 heures de
cours, dont il dispose pour traîner en
une année la géologie et la paléon-
tologie, sont complètement insuf-
fisantes. - Tantôt allèges l'enseigne-
ment de ces 8 sciences et organisé
autrement et le cours comporte au
minimum 8 heures et souvent 5 heures
par semaine.

Il demande donc à la Faculté
d'appuyer sa demande de porter
son enseignement de 8 à 14 hs. par
semaine.

Après une courte discussion, où
la question presse part M. M.
Chodat, Duparc, Yngue, qui tous
reconnaissent que huit heures
par semaine sont absolument
insuffisantes pour traîner des
sciences aussi vastes que la géologie
et la paléontologie, la proposition
de Mr. Sarasin est approuvée.-

Programme et horaire d'été.

Sont arrêtés après quelques modifi-
cations, indiquées par les intérêts
présents à la séance.

Thèse de Chimie de Mr. Brinzer.

Rapporteur M.M. Graebe - Guay.
Adoptée.

Suppression de l'examen écrit de baccalauréat.

Mr. le Doyen ouvre la discussion
sur la proposition de Mr. Graebe demandant la suppression de l'examen écrit du baccalauréat.

Diverses opinions sont émises par-
ticularment par Mr. Fehr, qui propose de
réviser le règlement dans le sens de
maintien des examens écrits, mais
avec possibilité pour le candidat de
passer ses examens écrits dans la
même session que celle dans la-
quelle il subit les examens oraux.

Mr. Dailler insiste, dans tous les

cas, pour le maintien des examens
écrits pour les sciences mathéma-
tiques, pour lesquelles ils sont
absolument indispensables. —

Mr. Chodat croit que l'insuccès
des examens écrits provient surtout
du fait qu'ils ne sont pas jugés
avec assez de sévérité. Il croit
que l'on obtiendrait de meilleurs
résultats si l'on n'imposait qu'une
deuxième épreuve écrite sur deux
branches, l'une au sort et pour
chaque desquelles on demanderait
une composition un peu
plus détaillée que celles rendues
actuellement par les candidats
sur le bac à 7 branches, qui comporte
l'examen écrit.

Mrs. Saussier, Young, Ph. Guay
prennent enfin la parole sur
cette question et, sur la proposition
de Mr. Fehr, toute cette question
est soumise à l'examen d'une
commission, qui rapportera

dans une séance, fixé au mardi
dernier février.

M. M. Larivière, Félix & H. Guay sont
designés pour faire partie de cette
commission.-

Séance levée.

—
Le Secrétaire:
Philippe Guay

Projet de révision des articles 50 à 55 du Règlement.

-- Art. 50. --

Paragraphe 1 pas de changement.-

Les paragraphes suivants sont remplacés par:

"De plus tout candidat à l'un des baccalauréats ès sciences,
"doit fournir, par une attestation, la preuve qu'il a suivi quatre
"semestres d'exercices pratiques ou deux semestres de laboratoire,
"concernant une ou plusieurs des branches, comprises dans l'examen."

-- Art. 51. --

Le paragraphe 1 est remplacé par le suivant:

"L'examen imposé au candidat consiste en épreuves orales".-

Le paragraphe 2 commence par les mots:

"Sur la demande du candidat l'examen peut être partagé en deux
"sessions etc....."

A. Baccalauréat ès sciences mathématiques.

-- Art. 52. --

L'examen comprend: 1) Algèbre et la géométrie supérieures; -
2) Le calcul différentiel et intégral; 3) La Mécanique; 4) L'Astronomie;
5) La Géologie physique et la météorologie; 6) la Physique
7) la Chimie; 8) La Minéralogie.-

(Pour cet examen voir le programme détaillé).-

B. Baccalauréat ès sciences physiques et naturelles.

-- Art. 53. --

L'examen comprend:

1) La Physique; 2) la Chimie; 3) la Minéralogie; 4) La Paléontologie et la géologie; 5) L'Organographie et la physiologie botanique; 6) La Classification botanique; 7) La Zoologie; 8) L'Anatomie comparée.-

(Pour cet examen voir le programme détaillé).-

C. Baccalauréat ès sciences physiques & chimiques.

-- Art. 54. --

L'examen comprend:

1) La Physique; 2) La Chimie, 3) La Minéralogie. 4) L'Algèbre et la géométrie supérieures. 5) Le Calcul différentiel et intégral, 6 & 7) Deux des branches suivantes au choix du candidat: Zoologie et Anatomie comparée, Géologie, Organographie et Physiologie botanique.- Classification botanique, Géographie physique et Météorologie, Mécanique.-

(Pour cet examen voir le programme détaillé).-

-- Art. 55. --

Les personnes qui ont obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève et qui postulent un autre, sont dispensées des examens sur les matières communes aux deux grades.- Toutefois cette dispense ne sera accordée que pour les épreuves pour lesquelles les candidats auront obtenu un chiffre supérieur à 3.-

Séance du 20 février 1902

Présents: M^r Chodat, Sancier, Rulliet, Duparc
Fehr, Cailler, Eug. Guye, Chavaire, Yung,
Pictet, Sarasin, Ph. Guye
Présidence de M^r Chodat, Dozen

Lecture et adoption du procès verbal de la
Séance du 28 janvier.

Celle-ci, dont les notes ont été
prises par M^r Duparc sera lu à la prochaine
séance.

Rapport de la Commission sur les examens
écrits du Baccalauréat

M^r Fehr rapporte au nom de la commission
que s'est suivi, après nouvel examen
en deux opinions; la majorité dont
l'opinion exprimée par M^r Fehr, la
minorité par M^r Sarasin. Les deux projets
sont annexés au procès verbal.

M^r Chodat ouvre la discussion sur les
deux propositions.

M^r Gauthier se rallie au projet de M^r Sarasin

pour qu'il réalise une solution intermédiaire
entre les 2 solutions extrêmes du membre
et de la suppression complète des examens
écrits, qui ont toutes deux des inconvénients.

M^r Duparc est de ceux qui ne voient aucun
inconvénient à la suppression des examens
écrits; pour lui les examens oraux donnent
toutes les garanties nécessaires. Nous devons
avoir noté que la majorité de nos étudiants
sont étrangers et que les examens écrits
s'ils deviennent siisiens, met ~~écarte~~ ^{écarte grandement} sur
un pied d'inégalité vis-à-vis des étudiants
de langue française. Néanmoins, puisque
les mathématiciens paraissent y tenir,
M^r Duparc acceptera les examens écrits
pour les mathématiques.

M^r ~~Eug.~~ Eug. Guye n'est pas opposé
au maintien des examens écrits pour
les mathématiques et la physique; mais
il croit que dans la pratique, les étudiants
ne se détournent des études de mathématiques.

M^r Rulliet se rallie à la proposition
de M^r Sarasin, tout en étant persuadé
que les œuvres écrites n'augmentent pas

la difficulté des examens de baccalauréat
M. Sarasoni reconnaît que les examens
écrits n'ont pas été jusqu'à présent assez
assez sévices; mais pour lui, ce n'est pas
le système qui est mauvais, c'est la
manière dont on l'a appliqué. C'est ce
qui l'a engagé à formuler la proposition
qui permettrait au jury de se faire
une idée de la façon dont nos étudiants
s'arment exposer un sujet scientifique.

M. Carter estime, après avoir insisté
précédemment sur l'importance des examens
écrits pour les mathématiques, que si ces
épreuves sont maintenues pour ce branchement
seulement, l'enseignement le nombre des
étudiants passant par le baccalauréat en
mathématiques pourrait diminuer d'une
façon préjudiciable à cet enseignement;
il reconnaît en outre qu'après étude du
système, le système des exercices pratiques
obligatoires constitue un contrôle au
moins aussi efficace que les examens
écrits. C'est pourquoi M. Carter s'oppose
à toute mesure ayant pour résultat

d'imposer, pour le baccalauréat scientifique, mathé-
matiques des épreuves plus difficiles ou
plus nombreuses que celles des autres
baccalauréats.

M. Ganguly ne prend pas part aux
examens de baccalauréat, se demande à
en plusieurs dérogations de ones considérables,
soulignées par les deux projets présentés
à la Faculté, il ne serait pas préférable de
rester dans le statu quo. Personnellement
il est convaincu de l'inutilité des examens
écrits au baccalauréat, mais il ne
prendra pas part au vote. En les deux projets
en question, d'autre part, pour donner les
moyens d'évaluer une solution, non acceptée
par la quasi-unanimité des universités,
ce qu'il paraît désirable dans une
question comme celle en discussion,
il propose de rester dans le statu quo.

M. Hennuyer ne prendra pas non plus
part au vote; néanmoins il regretterait
la suppression des examens écrits qui
constituent actuellement le seul moyen
à notre disposition pour obliger les

étudiants étrangers à apprendre au peu de français

M. Young estime que en fait l'expérience a contourné les examens écrits ; que ceux-ci sont discredités dans l'opinion de tous, professeurs et étudiants ; que l'on ne pourrait le rendre délicieux qu'en le soumettant au jury, mais qu'alors il n'y aurait plus d'étudiant sur deux qui serait admis. Comme il est déjà très difficile d'avoir des juries pour nos nombreux examens, et que les résultats indéstabilisent lui de l'expérience, M. Young regrette la proposition de M. Bruguet et votera pour la suppression des examens écrits.

En vote final, la proposition de M. Bruguet est rejetée.

En principe, et sous réserve de la discussion des détails, la proposition de M. Sarasin est acceptée par 4 voix contre 2, et une proposition de M. Pichot elle est envoyée pour étude par une commission composée de M.

M. S. Young, Cattier, Sarasin, Duparc.

Lettre de M. Bruguet au date du
(annexée au procès verbal)

M. Chodat donne lecture de cette lettre relative à la décision prise à la dernière séance et ouvre la discussion à son sujet.

M. Duparc maintient le point de vue qu'il a développé dans la dernière séance, conjointement avec M. Young, et à la suite duquel a été prise la décision contre laquelle M. Bruguet proteste.

~~H. G.~~ Pour M. Duparc, il est inadmissible que l'université couvre de sa responsabilité un enseignement donné en dehors d'elle et en l'absence de son contrôle. M. Bruguet doit annoncer un cours à l'université, et là, si lui convient, il peut inviter personnellement les étudiants à des exercices à l'Hebein ou partout ailleurs.

M. Young n'a pas changé davis, bien qu'il ait ignoré les précédents évoqués par M. Bruguet. Si ces précédents étaient

ou ont existé, il estime que la Faculté doit maintenir son privilégié mais charge le Bureau de trancher la question pour ou contre les présidents.

M. Billiet trouve que la faculté a raison d'exiger des garanties de la part de ceux dont elle annonce l'enseignement dans ses programmes ; mais il ne faudrait pas cependant supprimer toute possibilité de faire profiter les étudiants des renseignements qu'ils peuvent trouver à suivre en dehors de l'Université.

M. Flournoy n'est dans le même sens ; il a toujours été grand partisan de la liberté des études.

M. Lazarini se rallie entièrement au système préconisé par M. Guyot et Duparc ; lui-même, lorsque il était Purat doyen, a toujours procédé comme l'ont indiqué les messieurs.

M. Gaudier serait d'avis que la Faculté confie à M. Bréquet sa précédente décision, en l'engageant vivement à annoncer un cours ~~dans~~

donné à l'Université mais en maintenant la non inscription ^{au programme} des exercices pratiques donnés en dehors de l'Université.

Cette proposition est adoptée

Demande de Purat Docents (cours libres)

Melle Stefanowska (physique)
Melle Goldberg (chimie)

acceptés

Plan d'études pour pharmaciens. M. Pichet rapporte sur le travail fait à ce sujet par M. M. Duparc, Chavanne et lui. Le projet est adopté et figurera au programme du semestre d'été

Séance levée,

Le Secrétaire

Philippe B Guy

Séance du 14 Avril 1902

Présents: M. M. Pictet, Gautier, Duparc, E. Guye,
Fehr, Chavanne, Gingy, Ph. Guye.
Présidence de M. Chodat, doyen

Lecture et adoption du procès-verbal de la
Séance du 20 février.

Demande de M. Bruguet. M. le doyen donne
lecture de la lettre adressée au Recteur par
M. Bruguet en date du 26 février.

M. le doyen expose que la lettre de M. Bruguet
a été soumise au Bureau qui a constaté
que les privat doctent en médecine annoncent
tous des cours, et que c'est d'une façon pure
qu'ils visitent leurs étudiants à compléter
leur enseignement par la visite de leurs
cliniques privées.

Le Bureau a donc confirmé la décision antérieure
de la faculté en ce qui concerne les inscriptions
au programme.

Sur la création d'une chaire demandée par
M. Bruguet le Bureau n'a pas entié en discussion.

Revenant à la question, à la faculté des
Sciences deule compétente pour prendre
une initiative.

Après avoir entendu les explications
de M. le doyen et sur la proposition de
M. Gautier, la faculté passe à l'ordre
du jour.

Prvat doctents. A cette occasion, et sur la
demande de M. M. Chavanne et Pictet et
~~la faculté~~, il est décidé de soumettre au
Bureau la question générale des privat doctent
et d'inister pour que ceux-ci soient réunis
par les doyens avant le fin de chaque semestre
pour que les facultés soient à même
de discuter et contrôler la façon dont
ils donnent leur enseignement.

Demande de M. H. Horneay pour l'admission au
doctorat, avec dispense du baccalauréat
sur la présentation de l'examen du 1^{er}
degré à l'Université de Londres.

M. le doyen explique que cet examen
correspond plutôt à un master et
la demande est refusée.

Demande de M. Aaron Holmann pour être autorisé à présenter une thèse de physique pour recevoir le titre de Docteur, en passant par le diplôme de Chimiste (art. 64 du Réglement). Adoptée

Demande de Mme Vera Lazaris pour diviser les examens de baccalauréat en 3 parties.
Refusé.

Renouvellement des fonctions de M. Bedot pour 3 ans en qualité de professeur extraordinaire

Après avoir entendu la lecture de la lettre du Département à ce sujet, la Faculté prononce à l'unanimité dans un sens favorable à la renouvellement.

Demande d'enseignement du Professeur Schröder de Zurich M Chodat a été nanti par le Professeur de la question suivante: Un élève ayant obtenu à Zurich le diplôme de la section d'agriculture, peut-il être admis au Doctorat à Genève, sur la simple présentation d'une thèse?

Après discussion, la Faculté refuse cette

extension de la dispense accordée aux Diplomés chimistes de Zurich

A ce propos, M Duparc demande que M le doyen s'informe si les Universités de Bâle, Zurich et Berne accordent toujours cette dispense ou ce qui concerne les chimistes.

Examens de Doctorat de M. Stoikowitsch

Les examens oraux et écrits ont été admis. Le candidat doit encore présenter sa thèse.

Habilitation: demande de M. Mammassétach

M. Mammassétach d'phil de Berne désirent renouveler sa demande pour être autorisé à donner un cours de Privat. Doctorat, demandé dernièrement savoir si le travail supplémentaire exigé de lui doit être imprimé, ou s'il peut être remis comme manuscrit.

Après discussion et sur la proposition de M Chodat la faculté décide d'accepter un mémoire manuscrit, lequel sera soumis à l'examen d'une commission comme une thèse de doctorat; ~~mais~~ le travail ne devra pas porter le titre de

thèse, ou de Thèse d'habilitation
Le Secrétaire
Philippe Enguy

Chaire de Chimie physique et Technique.

M. Ph. Enguy étant absent, M. le Doyen informe la Faculté que le département lui demande de donner un avis sur la demande qui lui a été faite par M. Ph. Enguy pour faire porter son traitement à 12 mille francs.

M. Chodat estime que la question est très délicate. C'est la première fois que le département consulte la Faculté au sujet d'une question de traitement d'un professeur. Bien qu'il soit très sympathique à l'augmentation il estime que la Faculté ne peut qu'incliner en avis général sur le traitement qui devraient recevoir les professeurs ordinaires. C'est dans ce sens que s'est prononcé le Bureau auquel la même demande a été formulée.

M. Duparc appuiera toujours toute demande en faveur de l'augmentation du traitement d'un professeur ordinaire.

Il résulte de la discussion que les membres présents sont favorables à la demande, mais qu'il y aurait un danger pour la Faculté d'avoir à donner un

avis sur chaque cas particulier, la question relatives au traitement ne concernant d'ailleurs pas la Faculté.

M. Gauthier propose de se borner à émettre un avis d'ensemble et de faire savoir au département que "la Faculté est sympathique à toute augmentation (d'un professeur ordinaire chargé d'un enseignement important)." Adopté!

M. le Doyen remettra personnellement la lettre à M. le procureur du département.

Fixation des traçans. Le Vendredi 26 h.

S'ance ouverte.

M. le Secrétaire
J. Félix

S'ance du 2 Mai 1902.

Présents: M. Chodat, Carlier, Giclet, Rilliet, Yung, Duparc
Enguy, Gaucher et al.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance du 14 Avril.

Examens de Chimiste, sont admis les examens suivants:
de M. Wassmer, Baugnac & Bogdan.

Examens de Docteur, sont admis les examens suivants:

éont de MM. Gelli, Bonn & G. Bertrand.

M. le doyen saisit cette occasion pour rappeler à ses collègues la nécessité qu'il y a d'assister à l'ensemble des examens dans l'un même candidat.

Incident de M. Kehrmann, M. C. J. Kehrmann, premier assistant du laboratoire de M. le professeur Graebel s'est plaint du bruit qu'ont fait courir quelques étudiants au sujet de l'appui que trouvaient chez lui les candidats au doctorat. Après une enquête faite par M. le doyen, le principal auteur a été adressé à M. Chovat une lettre dans laquelle il reconnaît le non-fondé de ses paroles à l'égard de M. R et prie M. le doyen de bien vouloir transmettre ses excuses à M. Kehrmann. L'incident est clos.

Immatriculations. 29 étudiants, dont la plupart appartiennent à la nationalité allemande.

M. le doyen tenu à la Faculté le cas d'un étudiant allemand qui demande à être immatriculé sur la présentation de son diplôme pour le service d'un an. La Faculté n'est pas opposée à l'immatrication, mais le cas sera soumis au Bureau.

Chaire de Calcul de Physique et d'Exercices de Math.

Sur la demande du Département, la Faculté est appelée à se prononcer sur l'opportunité qu'il

y aurait à maintenir la chaire extraordinaire de feu M. le prof. Galopin-Duchant.

M. Cailler est opposé au maintien de la chaire. Celle-ci a été créée autrefois en vertu des Exercices de mathématiques. A cette époque elle répondait à un besoin. Aujourd'hui les divers cours de mathématiques sont accompagnés d'exercices pratiques. Quant aux cours que domine M. Galopin, les plus importants dentre eux, tels que la Géométrie analytique à deux dimensions et les déterminants, font maintenant partie programme de la chaire ordinaire de Géométrie et d'Algèbre. Enfin, pour ce qui est des calculs de Physique, M. Galopin ne leur consacrait en général qu'une heure par semaine. M. Cailler propose donc de ne pas maintenir la chaire.

M. Duparc propose de transformer la chaire en une chaire dont l'enseignement serait destiné à initier les étudiants aux méthodes et aux calculs pratiques. Le tutélaire pourrait être chargé des calculs cristallographiques et des spectrographiques. Cette chaire constituerait un complément utile aux chaires ordinaires.

M. Gauthier conclut de la même sorte que son collègue M. Cailler. Il rappelle que dans sa lettre de démission M. Galopin a insisté sur la justifi-

fréquence des ces cours. L'enseignement mathématique tel qu'il est donné par les deux professeurs ordinaires est suffisant. M. Gauchier appuie donc la proposition de M. Carter. Quant à l'ex transformation proposée par M. Duparc elle doit être examinée en dehors de la question à laquelle la Faculté est appelée à répondre.

M. Guye (Eng.) estime qu'il est tout suffisamment complet des sciences physiques dans les exercices pratiques de mathématiques et que d'autre part certains cours de privat-doctorat, tel que celui de M. Minimanoff sur le Potentiel appartient également un complément suffisant. Il préfère voir développer les enseignements déjà existants et tout particulièrement les laboratoires. A cette occasion il rappelle que l'^{sont doivent bénéficier de} allocation ~~à~~ la laboratoire à Physique ^{au moment} de la nomination de M. Curie, a été supprimée lors de la discussion de ce dernier.

M. Duparc insiste sur la nécessité qu'il y a d'accorder une place aux sciences appliquées.

M. Peltier dit que dans l'organisation actuelle de la théorie mathématique les cours et les exercices pratiques accordent aux sciences appliquées une

place beaucoup plus importante que par le passé. Il votera la suppression de la chaire extraordinaire.

M. Yung, Sarasin & Rilliet parlent dans le même sens.

M. le doyen estime qu'en l'absence de multiplier les chaires, il serait préférable de donner peu d'importance aux chefs de travaux pratiques et de leur offrir un traitement qui leur permette de rester à l'Université. Il formule cette question à la prochaine séance. M. Duparc se rallie à cette proposition.

La Faculté accepte la proposition de M. Chodat, puis elle décide la suppression de la chaire extraordinaire de Calcul de physique et d'Exercices de mathématiques.

Séance suivée,

Pr. le Secrétaire

Peltier

Séance du 9 mai 1902
Présents : M. Chodat, Carter, Yung, Gauchier,
Fehr, S. Guye, Sarasin, Rilliet, Duparc, P. Guye.

Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 2 mai 1902

Programme des cours et horaire du semestre d'hiver 1901-1902. Adopté après quelques modifications.

Rapport de la commission du baccalauréat. M. Sarasin rapporte au nom de la commission qui propose de renouveler le système actuel en donnant la faculté de diviser les examens écrits.

M. Sarasin donne lecture du nouveau texte des art. du Règlement à modifier. Cette note est annexée au procès-verbal.

Après une courte discussion, les proportions de la commission sont adoptées pour être transmises au Bureau.

Thèses de M. Billotet, chimie, (M. Grude et Guye appr.)
" M. Durand " (M. Duparc et Guye appr.)
" M. Gressly " (M. Grude et Guye appr.)
Adoptées

Demande de M. Lestkiewitz, Ing. / techn. Hochschule pour l'obtention d'exemption du baccalauréat en vue du doctorat 2° l'autorisation de passer les

examens en langue allemande & de remplacer la minéralogie, comme branche secondaire, par la botanique.

Une commission composée de M. Chodat, Grude et Ph. Guye a prononcé favorablement sur ces trois points.

Après discussion, la Faculté ratifie ce prononcé sur le 1^{er} point.

Sur le 2^d point, la Faculté décide de ne pas donner l'autorisation demandée (examens passés en langue allemande) mais s'en remet à la bonne volonté des professeurs qui feront passer l'examen, sous réserve de l'approbation du jury.

Sur le 3^e point M. Duparc rappelle que la Faculté a déjà délibérément décidé d'accorder le remplacement des branches secondaires par une candidature bachelier de la Faculté des Sciences de Genève. Après une discussion à laquelle prennent part M. M. Young, Santier, Sarasin, Chodat, Ph. Guye, la Faculté décide de ne pas ratifier le prononcé de la commission.

Inmatriculation de M. Pasmanik, étudiant en

*à journées au Procès Verbal
du 9 mai - 32*

MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT CONCERNANT LE BACCALAUREAT ES-SCIENCES
PROPOSEES PAR LA FACULTÉ DES SCIENCES.

- ARTICLE 1 1^{er} Alinea, pas de changement.
 2^{me} Alinea. Le semestre d'hiver s'ouvre le 15 Octobre.
 Les 10 premiers jours sont consacrés aux examens de grades et aux examens complémentaires. Les cours commencent le 25 Octobre et se terminent le 22 Mars.
 3^{me} Alinea, pas de changement.
 4^{me} Alinea, Les 10 derniers jours de ce semestre sont consacrés aux examens de fin d'année et aux examens de grades.
 5^{me} Alinea pas de changement.-
- Art. 31 Les candidats qui auront partagé l'examen oral en 2 sessions pourront dès la première session, subir l'examen écrit dans les branches pour lesquelles ils auront obtenu à l'épreuve orale un chiffre supérieur à 3. Sauf cette réserve les candidats ne subissent l'examen écrit que si l'examen oral a été déclaré admissible.
- ARTICLE 52 BACCALAUREAT ES-SCIENCES MATHEMATIQUES.
 L'examen oral comprend:
 1^{er}. Algèbre et géométrie, 2^{me}. Calcul différentiel et intégral, 3^{me}. Mécanique, 4^{me}. Astronomie, 5^{me}. Géographie physique et météorologie, 6^{me}. Physique, 7^{me}. Chimie inorganique, 8^{me}. Cristallographie.
 L'examen écrit se compose de réponses à des questions sur:
 1^{er}. Algèbre et géométrie, 2^{me}. Calcul différentiel et intégral. 3^{me}. Mécanique, 4^{me}. Astronomie, 5^{me}. Physique.-
- ARTICLE 53 BACCALAUREAT ES-SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES.-
 L'examen oral comprend:
 1^{er}. Physique, 2^{me}. Chimie, 3^{me}. Minéralogie, 4^{me}. Algèbre et géométrie, 5^{me}. Calcul différentiel et intégral, 6^{me} - 7 Deux des branches suivantes au choix du candidat: Zoologie et anatomie comparée, Géologie, Organographie et Physiologie botanique, Classification botanique, Géographie physique et météorologie, Mécanique.-
 L'examen écrit se compose de réponse à des questions sur:
 1^{er}. Physique, 2^{me}. Chimie, 3^{me}. Minéralogie, 4^{me}. Algèbre et géométrie ou Calcul différentiel et intégral.-
- ARTICLE 54. BACCALAUREAT ES-SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.
 L'examen oral comprend:
 1^{er}. Physique, 2^{me}. Chimie, 3^{me}. Minéralogie, 4^{me}. Paléontologie et géologie, 5^{me}. Organographie et Physiologie botanique, 6^{me}. Classification botanique, 7^{me}. Zoologie, 8^{me}. Anatomie comparée.-
 L'examen écrit se compose de réponses à des questions sur:
 1^{er}. Physique, 2^{me}. Chimie, 3^{me}. Paléontologie et géologie, 4^{me}. Botanique, 5^{me}. Zoologie et anatomie comparée.-

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs.

La création du certificat comportera:

- I) Révision de la loi, le grade étant nouveau.-
- II) Révision du Règlement de l'Université, à savoir:
 - a) à l'art. 14, pour y mentionner le nouveau grade.-
 - b) à l'art. 17, pour fixer les dates des examens qui devraient se faire par sessions, une ou deux fois par an, - ~~officielles par la Faculté~~
 - c) à l'art. 21 pour fixer les chiffres minimaux requis pour l'admissibilité (moyenne égale au moins à 4).-
 - d) à l'art. 27 pour fixer les droits de graduation à la somme de frs. 100 comme pour la licence.-
 - e) au Chapitre VII, dans lequel il conviendra d'intercaler les trois articles suivants, déterminant les conditions de l'examen:

- - - - Art. A. - - - -

Pour être admis à se présenter aux examens du Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires supérieurs, il faut:

- I) avoir obtenu l'un des baccalauréats de sciences de l'Université de Genève.-
- 2) prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement pendant quatre semestres au moins des laboratoires ou séminaires concernant les sciences choisies pour l'examen (art. B. chiffre I).-
- 3) justifier de 6 semestres d'études scientifiques supérieures.-

- - - - Art. B - - - -

Le programme de l'examen comprend, au choix du candidat:

- I) deux des branches suivantes; Analyse infinitésimale, Algèbre et Géométrie supérieure, Mécanique, Astronomie, Physique, Chimie, Minéralogie, Zoologie, Botanique, Géologie.-

dont une dite "branche principale" doit avoir été approfondie par le candidat. - *(au choix du candidat)*

- 2) l'une des branches suivantes; Pédagogie, ou Philosophie.-

- - - - Art. C. - - - -

Les épreuves imposées comprennent:

- I) un examen écrit, consistant en un travail rédigé à domicile sur un sujet relatif à la branche principale, proposé par le candidat et accepté par la Faculté; deux mois sont accordés pour ce travail; sur la demande du candidat, il peut être effectué dans le 6e. semestre d'études.-
- 2) deux leçons d'épreuve, relatives aux sciences choisies par le candidat, - composées sur un sujet donné et préparées en 48 heures chacune.-
- 3) un examen oral sur chacune des trois branches formant le champ de l'examen.-

(Voir les programmes détaillés)

mathématiques. M. le doyen donne des détails sur les études antérieures de ce candidat, et après avoir entendu M. Fehr, qui le recommande la faculté charge M. le doyen de transmettre un avis favorable au sujet de cette demande.

Rapport de M. le Doyen sur les conditions d'admission au Doctorat à l'Université de Genève pour les élèves Diplômés du Polytechnikum

Il résulte des pièces officielles que, contrairement à l'avis émis dans une précédente séance, les conditions pour les candidats sont en général plus larges que les notes.

M. le doyen donne lieu de ces notes.

Séance levée
Le doyen
Philippe Afry

Séance du 30 mai 1902

6h. Séance des professeurs ordinaires. Membres présents M. Chodat, Gauthier, Gang, Charavanne, Carteret, Duparc, Portet, Fehr
Élection du doyen : M. Chodat est élu par

7 voix sur 8 votants
Élection du Secrétaire : M. Raugy est élu à l'unanimité.
6h ½ Séance de la faculté. Présents : les mêmes plus M. Gräbe et Flournoy.

Lettre de M. Kehrmann. Dans sa lettre de démission des fonctions de 1^{er} assistant au laboratoire de M. Gräbe, M. le Dr Kehrmann demande au Département de bien vouloir lui conférer le titre de professeur extraordinaire honoraire et d'être autorisé à conserver pendant 1 à 2 ans le titre de Privat-docent. Le Département renvoie la demande de M. Kehrmann à la faculté pour avis.

M. le doyen rappelle que M. Kehrmann avait demandé ~~précédemment~~ d'être nommé professeur extraordinaire, il y a 2 ans ; à cette époque, le projet de création d'un laboratoire d'électrochimie avait fait passer cette demande au second plan. Aujourd'hui M. Kehrmann quitte l'Université après avoir pris une part importante au développement de l'enseignement de la

chimie et il pense avoir droit à quelque témoignage de recommandation. La loi autorisait cette nomination. M. le doyen ouvre la discussion.

M. Graebe fait l'éloge de son assistant qui pendant 9 ans a dirigé les travaux de doctorat. D'autre part, M. Kehrmann a déjà devant lui un brillant passé scientifique, il a publié de nombreux travaux fort remarquables, en particulier sur la tétavalence de l'oxygène. M. Graebe se déclare donc favorable à la nomination de M. Kehrmann comme professeur honoraire.

M. Pictet et Duparc parlent dans le même sens. Ils insistent sur la grande activité scientifique de M. Kehrmann et sur les nombreux services qu'il a rendus à l'Ecole de Chimie.

M. Fautier estime que la Faculté doit se conformer à nos traditions et ne conférer le titre de professeur honoraire qu'aux anciens professeurs. Quant à l'autorisation de conserver

le titre de privat-docent, elle ne pourra être accordée, selon lui.

Sur la proposition de M. Graebe, la Faculté décide de répondre au Département qu'elle est favorable à la demande relative au titre de professeur honoraire et qu'elle prie le Département de bien vouloir soumettre la question au Sénat.

Thèse de M. Jankowski est acceptée sur le rapport de M. Duparc et Sarasin.

Demande de M. Born (doctorat), pour obtenir la dispense du baccalauréat. M. Born, ancien élève de l'Ecole des mines de Charlottenburg où il a passé avec succès la "Vorprüfung".

La commission, composée de M. Graebe et Guje, a donné un avis favorable.

Après une discussion dans laquelle M. Duparc se déclare opposé à toutes ces facultés données aux élèves irrégulières, la Faculté accepte le précis

de la commission.

Laboratoire de Psychologie La Faculté approuve la demande de M. Flourey concernant l'agrandissement de son laboratoire.

Séance levée
Pour le Secrétaire:

Weber

Séance du 25 Juin 1902

Présents: M. M. Chodat, Jung, Gantier, Sug. Guye, Fehr, Ph. à Guye.

Communication de la délégation d'Allemagne à Berne. D'après cette communication ^{23 Mars 02} du ministère impérial demande aux universités suisses de n'admettre ~~aux~~ les sujets allemands, aux examens de Doctorat que lorsque ceux-ci satisfont aux conditions d'admissibilité en Allemagne

M. le doyen expose que selon lui, notre Faculté a tout intérêt à se conformer aux dispositions du ministère impérial attendu que cela servira que les étudiants allemands - A son avis, nous devrions entrer en relations directes avec le Ministère en l'informant que nous sommes prêts à entrer dans sa manière de voir et que nous le prions de nous faire connaître d'une façon précise les conditions d'admissibilité requises par les universités allemandes.

Après une courte discussion à laquelle prennent part tous les assistants, la Faculté - 2 déclare d'accord avec le point de vue exposé par M. le doyen et le charge de faire le nécessaire.

Il est en outre entendu que si une occasion se présentait de déloguer l'un des membres de la faculté à Berlin, il conviendrait de le charger d'une mission spéciale dans ce but, auprès du ministère.

Création d'un diplôme de l'enseignement secondaire. M. le Doyen expose les avantages qu'il y aurait à créer un diplôme de ce genre, accessible aux bacheliers de notre faculté, et dont le champ d'examen serait intermédiaire entre le baccalauréat et le doctorat, en ce sens qu'il ne comporterait pas la présentation d'une thèse. Un grade de ce genre, serait certainement recherché par des étudiants de la Suise allemande et par nombreux étudiants étrangers.

La faculté, après discussion, décide de faire étudier ce projet par une commission composée de M.M. Sautin Yung, Ph. Agryc, sous la présidence de M. Chodat, avec mission de rapporter à bref délai.

Nouvelle Carte de la Suiss. - M. Sautin informe la Faculté qu'il a obtenu du Bureau topographique fédéral un exemplaire de la nouvelle carte murale de la Suisse pour l'enseignement de la

Géographie physique. Il tient cette carte à la disposition de ses collègues qui pourraient en avoir besoin.

Thèses de Doctorat.ont admis les thèses de M.M.

Lerriton
Stoykowitsch
Weilenmann
Bolle
Engelke

M. le Doyen est en outre autorisé à accorder l'imprimatur "aux thèses qui seraient présentées dès à la fin du semestre, avec rapports favorables des rapporteurs.

Examen de Doctorat

Les examens oraux et écrits de M. Friedmann (Munich) ont été admis.

Demande de Melle P. Volkinsky pour degrés du baccalauréat en vue du Doctorat, et autorisation de remplacer la botanique

par la Chimie ; la branche principale
serait la zoologie ; la thèse concerne
la microbiologie ; les recherches ont
été faites au laboratoire de M. Metchnikoff.
Sur le préavis de M. le doyen Chodat
la faculté donne les autorisations
demandées.

Examens écrits du baccalauréat. La
façulté décide de charger les professeurs
ordinaires de la surveillance des examens
écrits concernant leurs divers enseignements.

Demande de M. Flemming pour minéralogie
La façulté charge M. le doyen de
faire une enquête à ce sujet et de
rappeler devant le Bureau du
Sénat.

Sienne le 16
Le Secrétaire
Philippe Guy

Scéance du 12 juillet 1902

Présents : M. M. Sautin, Charraute, E. Guy, Sarcosy,
Tingu, Billiet, Fehr, P. Guy.
Présidence de M. Chodat, doyen.

Lecture et adoption des procès verbaux des 30 mai
et 25 juin

Examens du baccalauréat. M. le doyen rend compte
des résultats ; le nouveau mode de faire pour
les écrits paraît donner de meilleurs résultats.
Sont admis :

Cas de Mme Fromeka ; cette étudiante a obtenu
des examens écrits ; elle est autorisée à les
passer à nouveau, sans refaire les oraux.

Examens complémentaires de M. Cailla comme commis-
pharmacien. Sont admis

Examen de Doctorat 25 Juin:

Ont été admis:

à l'oral et à l'écrit: M. M. C. Spiess
Friedmann
Stampa.

A échoué: M. Lekicitz

Examen du Diplôme de Chimie

Est admis: M. Bodmer

A échoué: M. Bandoff.

Demandes d'admission aux examens de Doctorat:

M. Vladimir Clerc, élève de bachelier en licence de bachelier en zoologie, branche principale, et géologie et chimie

M. Edw. B. Harran, élève régulier 3 ans Polytechnikum Zurich, chimie.

Après examen des titres ces demandes, comportant dispensation du baccalauréat, sont acceptées.

Thèses:

1^e de M. Stampa (Rapporteur M. Gachet et Frère), admis.
M. le doyen est en outre autorisé à accorder

l'imprimatur à 2 thèses actuellement à l'examen, si les rapports des commissaires sont favorables.

Préavis sur une demande de M. Koenig Andlauer, pharmacien allemand, transmis par la Faculté de médecine.

M. Andlauer, pharmacien allemand désire pratiquer à Genève; ses études comportent 3 sem. de pharmacie à Strasbourg et 3 sem. de bacteriologie à Karlsruhe.

Sur le rapport de M. Chodat qui établit que ces études ne comportent pas le même nombre de semaines de laboratoire et de cours que chez nous, la Faculté émet le préavis suivant:
1. Les études et titres de M. Andlauer ne peuvent être équivalents aux œuvres imposées pour le diplôme cantonal de pharmacien.
2. Il conviendrait donc d'imposer des œuvres complémentaires.

Ce préavis sera transmis à la Faculté de médecine.

Projet de Diplôme Supérieur de l'Enseignement Secondaire

La commission, composée de M. M. Chodat, Yung, Gauthier, P. Suge s'est inspirée des dispositions adoptées en Allemagne, pour les examens "d'Obélehrer", tout en chercher à les concilier avec nos baccalaureats.

M. P. Guye donne lecture du projet relatif au règlement et au plan d'études de ce nouveau Diplôme dont la création com entraînerait une révision de la loi ; si l'on donne suite à cette idée il y aura lieu de s'entendre avec la Faculté des lettres par l'intermédiaire du Bureau.

Après discussion, sur la proposition de M. Gauthier et Fecht la Faculté décide de faire distribuer le texte du projet aux membres de la faculté et de ~~mettre~~ porter à l'ordre du jour de la prochaine séance d'automne.
(Voir texte ci-joint)

Délégation au Centenaire d'Abel à Christiania
La Faculté est informée que M. Fecht est été délégué par le Bureau pour représenter l'Université à cette célébration.

Siana Léveé
Le Secrétaire
Philippe Guye

Séance du 27 octobre 1902.

Présents: M. Chodat, Yung, Duparc, Ing. Guyp, Cailler, Villars et Fecht.

Examens de baccalaureat. M. le doyen donne la liste des candidats qui se sont présentés aux divers examens ainsi que les résultats qu'ils ont obtenus. approuvés.

- Lecture et demande d'une lettre de M. Chodat président du Comité de la publication du livre de "l'Academie de Calorn". A l'occasion de l'exposition nationale de 1896, il avait été publié un tirage à part des mémoires concernant la Faculté des Sciences.

Le Comité a estimé que les frais du tirage à part se montaient à f 347, 35, vis à-vis du budget de la Faculté. M. Chodat n'a trouvé aucune trace d'une convention faite au sujet de cette publication. Sur la demande de M. le prof. Yung, la question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance.

- Demande de Mr Stenophorus. Dispense des examens du baccalaureat pour être admis à se présenter aux examens du doctorat. M. H. a passé par l'école polytechnique fédérale (Technische Universität), toutefois en raison d'un arrêté militaire émis dans son dernier état, il n'est pas sorti être régulier. Sur la proposition de M. le doyen la Faculté décide

d'organiser de M. St. un examen complémentaire sur une branche.

Projet d'une Académie fédérale. M. le doyen donne lecture du mémoire adressé à M. le Conseiller fédéral chargé des Dép. de l'Intérieur et demandant, au nom d'un groupe de professeurs bernois, la création d'une Académie fédérale. Une copie de ce projet a été transmise aux divers doyens des universités suisses. Aucune demande de préavis n'étant formulée par le Dép. de l'Int., la faculté décide de passer à l'ordre du jour.

Fixation des séances. Le Vendredi à 6^e.

- M. le prof. Yung attire l'attention de la Faculté sur les abus concernant le titre de docteur que, contrairement au Règlement, certains candidats s'attribuent par anticipation après avoir fait les examens, mais avant d'avoir déposé les 150 exemplaires de leur thèse.

- À l'ordre du jour de la prochaine séance figure le projet d'un diplôme d'ingénierie secondaire.

Séance brie

Sur la motion

Fehr

Séance du 7 novembre 1902.

Présents M. m. Duparc, Pictet, Yung, Fehr, S. Guye Carter, Ph. Guye.

Les procès-verbaux du 12 juillet et du 27 octobre sont lus et adoptés

Contribution de la faculté (non pp 347, 35) à la publication de l'ouvrage de M. Borgnaud sur l'Académie. Adoptée

Pris Dary. Ont été présentés les mémoires bis-annuels pour lesquels la Faculté compose comme tout des juries :
1 mem. de chimie - Jarry - M. m. Pictet et Ph. Guye
1 mem. de zoologie " " " Yung & Bedot
1 mem. de botanique " " de Landolle & Chodat

Dem. de M. Hirschberg stud' russe pr dispensation du baccalauréat en vue du doctorat, adoptée sur rapport de M. Duparc.

Immatriculations. M. le doyen annonce que les nouvelles immatriculations du deuxième sont au nombre de 69.

À ce propos une longue discussion s'engage sur le cas de l'immatriculation de M.

you are approach

étudiant hollandais muni du Diplôme de l'École
normale supérieure de l'Institut de conduite
étrangère hollandaise. Cette question est entièrement
à la prochaine séance.

Scène liric
Le Secretaire.
Philippe Auger

Séance du 4 Décembre 1902.

Present. Mr. Chodat, Duparc, Ing. Guye, Yung,
Chavanne & Félix & Sarasin.

Félibié H. Dufour, à Lausanne. - L'inauguration de Lausanne
organisée, pour le 13 déc. prochain, une cérémonie à l'occasion
du 25^e anniversaire de l'entrée en fonction de M. le prof.
H. Dufour. M. Eng. Augé propose que l'U. de
Genève daigne cette occasion pour confier à M. Dufour
le titre de docteur es sc. honoris causa. Adopté
La proposition sera soumise au Sénat dans sa séance
du 10 déc.

M. le prof. Fischer, de l'Université de Bienne,
botaniste, fêtera prochainement
son 50^e anniversaire de son doct. phil. La Faculté
de se d'envoyer une adresse.

Inmatriculations. M. Jules Dind a passé avec succès l'examen annuel sur toutes les branches des bacc. ès sc., phys. & nat. Il demande à être un matricule. Celle demande est appuyée par M. le prof. Duparc. Sur la proposition de M. Fehr, cette demande est transmise au Bureau avec préavis favorable.

M^{me} Winter, française, demande : être admise
tricentri sur la présentation de son brevet supérieur.
Refusé.

Demande de M. Lissoff. M. Lissoff demande l'admission
de l'élève au baccalauréat pour se présenter aux examens
de doctoral. - adopté, les examens subis à la Faculté des
Sciences de l'Université étant jugés suffisants.

Diplôme de chirurgie; sont admis les examens de
M. Leskevay et Lewinson.

Thebes or the Friedmann, Chinese, (McGraebe & Guy)
Ghermanay - (McGraebe & Guy)
adoptees.

celle de M. Haeberlin chinoise (M. M. Grael. Pétray est jugée insuffisante.

Demande de Mr Klein, Hengelo, pour être dispensé des examens pratiques du diplôme de technicien, le candidat ayant déjà obtenu les "Verbandsprüfung" en Allemagne. Refusée.

PROJET.

(nouvelle rédaction)

Page 2 of 2

(Frage des 12 Punktes)
1902

C R E A T I O N
D'UN DIPLOME SUPERIEUR

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SCIENCES).

PROJET (Nouvelle rédaction,

- Titres proposés: 1) diplôme supérieur de l'enseignement dans les Gymnases (Vung)
2) Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences (math.) dans les écoles secondaires
(phys., nat.) supérieures (Fch.)

LA CREATION

DU DIPLOME SUPERIEUR

DE

L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE (SCIENCES)

comportera:

- 1) Révision de la Loi, le grade étant nouveau.-
- 2) Révision du Règlement de l'Université, à savoir:
 - a) à l'art. 14, pour y mentionner le nouveau grade.-
 - b) à l'art. 17, pour fixer les dates des examens qui devraient se faire par sessions, une ou deux fois par an.-
 - c) à l'art. 21, pour fixer les chiffres minima requis pour l'admissibilité (moyenne égale au moins à 4).-
 - d) à l'art. 27, pour fixer les droits de graduation, pour lesquels la somme de Frs. 100 comme pour la licence, paraît indiquée.-
 - e) au Chapitre VII, dans lequel il conviendra d'intercaler les trois articles suivants, déterminant les conditions de l'examen:

---- ART. A. ----

Pour être admis à se présenter aux examens du Diplôme Supérieur de l'Enseignement secondaire, il faut:

- (nouvelles conditions)
- 1) avoir obtenu l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université de Genève.-
 - 2) prouver par des certificats que l'on a suivi régulièrement pendant quatre semestres au moins des laboratoires et exercices pratiques concernant les sciences choisies pour l'examen (art. B. chiffre II).-
 - 3) justifier de 6 semestres d'études scientifiques supérieures.-

---- ART. B. ----

Le programme de l'examen comprend, au choix du candidat:

- ~~Remplacé par
Analyse infinitésimale,
Algèbre supérieure, Géométrie
supérieure,~~
- 1) deux des branches suivantes: Mathématiques pures, Mécanique, Astronomie, Physique, Chimie, Minéralogie, Zoologie, Botanique, Géologie.

dont une, dite "branche principale" doit avoir été approfondie par le candidat.-

les deux

- 2) l'une des branches suivantes: Pédagogie, Littérature française, Philosophie. - *et*

----- ART. C. -----

Les épreuves imposées pour obtenir le Diplôme supérieur de l'Enseignement secondaire comprenant:

- 1) un examen écrit, consistant en un travail rédigé à domicile sur un sujet relatif à la branche principale, proposé par le candidat et accepté par la Faculté; deux à trois mois sont accordés pour ce travail; sur la demande du candidat, il peut être effectué dans le 6ème semestre d'études. - *X*
- Conférences*
- 2) deux leçons d'épreuve, relatives aux sciences choisies par le candidat, - composées sur un sujet donné et préparées en 48 heures chacune. -
- la grammaire*
- 3) un examen oral sur chacune des *trois* branches formant le champ de l'examen. -

** Pour les sciences mathématiques le travail rédigé à domicile peut, sur la demande du candidat, être remplacé par un examen écrit fait hier, alors et pour laquelle il est accordée une durée de quatre heures.*

PLAN D'ETUDES.

Le diplôme supérieur de l'enseignement secondaire (sciences) a été créé spécialement en vue des étudiants, qui se destinent à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires d'instruction: Gymnases, lycées, collèges.-

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant:

Les 4 premiers semestres doivent être consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalaureats ès sciences de l'Université.-

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalaureats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences naturelles; conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalaureat sera scindé en deux parties: la première se fera de préférence au commencement du 3me semestre; la seconde à la fin du 4me ou au commencement du 5me semestre. Autant que possible les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et d'employer une partie des vacances au travail de préparation et révision, qui précède l'examen.-

Les 5 et 6me semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen proprement dit du diplôme supérieur de l'enseignement secondaire, mais dès le 3me et le 4me semestre, les candidats devront suivre les laboratoires et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.-

Des "conférences normales" seront données dans ces laboratoires par les Assistants et sous la surveillance des Directeurs, en vue de préparer les candidats aux deux premières épreuves de l'examen final (art. C, chiffres 1 et 2).-

Les candidats, qui auront fait leur choix dans le champ des sciences mathématiques, auront le moyen de faire une préparation analogue en suivant les exercices et conférences de mathématiques.-

La préparation à l'examen sur la branche littéraire (art. B, chiffre 2) se fera dès le 3^{me} semestre ou, à défaut, à partir du 5^{me} semestre, en suivant les cours donnés sur cette branche à la Faculté des Lettres et Sciences sociales.-

Il est enfin recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, pendant leurs vacances d'été, les cours du Séminaire de Français moderne de la Faculté des Lettres, l'emploi correct de la langue française est absolument exigé par le Jury chargé d'apprécier l'examen final.-

Tous autres renseignements complémentaires sur l'organisation des études, peuvent être demandés à Mr. le Doyen de la Faculté des Sciences.-

Plan d'études.

Le diplôme supérieur de l'enseignement secondaire (sciences) a été créé spécialement en vue des étudiants, qui se destinent à l'enseignement des sciences dans les établissements secondaires d'instruction: Gymnases, lycées, collèges.-

La préparation à cet examen comporte six semestres d'études supérieures, pour lesquelles il est recommandé de se conformer au plan suivant:

Les 4 premiers semestres doivent être consacrés à la préparation et à l'obtention de l'un des baccalauréats ès sciences de l'Université.-

Suivant leurs goûts et leurs aptitudes, les candidats ont le choix entre les baccalauréats ès sciences mathématiques, ès sciences physiques et chimiques et ès sciences naturelles; conformément aux dispositions du règlement, l'examen de baccalauréat sera scindé en deux parties: la première se fera de préférence au commencement du 3me. semestre; la seconde à la fin du 4me. ou au commencement du 5me. semestre. Autant que possible les candidats ont avantage à choisir les sessions d'octobre, qui leur permettent d'utiliser d'une façon complète le temps réservé aux cours, travaux pratiques et laboratoires et d'employer une partie des vacances au travail de préparation.

ration et révision, qui précède l'examen.-

Les 5 et 6me. semestres sont plus spécialement consacrés à la préparation de l'examen proprement dit du diplôme supérieur de l'enseignement secondaire, mais dès le 3e. et le 4e. semestre, les candidats devront suivre les laboratoires et exercices pratiques, concernant les deux sciences choisies par eux pour l'examen final.-

Des "conférences normales" seront données dans ces laboratoires par les Assistants et sous la surveillance des Directeurs, en vue de préparer les candidats aux deux premières épreuves de l'examen final (art. C, chiffres 1 et 2).-

Les candidats, qui auront fait leur choix dans le champ des sciences mathématiques, auront le moyen de faire une préparation analogue en suivant les exercices et conférences de mathématiques.-

La préparation à l'examen sur la branche littéraire (art.B, chiffre 2) se fera dès le 3e. semestre ou, à défaut, à partir du 5e. semestre, en suivant les cours donnés sur cette branche à la Faculté des Lettres et Sciences sociales.-

Il est enfin recommandé aux étudiants de langues étrangères de suivre, une ou deux fois, pendant leurs vacances d'été, les cours du Séminaire de Français moderne de la Faculté des Lettres, l'emploi correct

de la langue française est absolument exigé par le
Jury chargé d'apprécier l'examen final..-

Tous autres renseignements complémentaires sur
l'organisation des études, peuvent être demandés à
Mr. le Doyen de la Faculté des Sciences..-

M. Schidlof, chimiste diplômé, est admis à postuler au doctorat en présentant une thèse de physique.
Projet de diplôme supérieur de l'enseignement secondaire

M. le doyen ouvre un tour de consultation sur le projet élaboré pour une commission composée de M. Chodat, Yung, Gantzer, Ph. Guillet dont la lecture a déjà été donnée à la séance du 12 Juillet dernier.

Le projet, dans son ensemble, est accueilli très favorablement et reçoit immédiatement un avis. Diverses modifications de détails sont demandées.

M. M. Yung et Fecht estime que le titre doit être modifié afin d'indiquer d'une façon plus précise le but poursuivi. M. Yung propose de mettre :

"diplôme supérieur de l'enseignement dans les gymnas" et M. Fecht demande que l'on adopte le titre
"Certificat d'aptitude à l'enseignement dans les écoles secondaires supérieures."

Quant à la partie pédagogique relevant uniquement de la pratique, l'université ne peut pas la former, mais elle devra favoriser le candidat à sa complète dans ce domaine.

Lecture et démission des articles préposés.

à l'art. A. 2) M. Parasin demande que l'on prévoit les conditions relatives aux laboratoires & exercices pratiques.

à l'art. B. 1) M. Fecht demande que l'on remplace "Math. pure" par "Analyse infinitésimale, Algèbre supérieure, Géométrie supérieure" et qu'en l'art 2. soit ainsi corrigé:

1) les deux branches suivantes; Pédagogie et Philosophie.
Hertine que ces deux branches rendues obligatoires donneront précisément au diplôme le caractère pédagogique qui doit nécessairement être pris en considération à côté des connaissances purement scientifiques. In Allemagne le candidat au „Lehramt an den höheren Schulen“ sera tous interrogé sur la Pédagogie, la Philosophie & la Littérature.

Art. C. 1) M. Fecht demande que le travail religieux d'Innreicht puisse être remplacé par un examen écrit fait à huis clos et pour lequel il est accordé une durée de 4 heures.
2) La Faculté estime qu'il ne doit apparaître en première ligne les connaissances scientifiques du candidat. Il exégera non pas deux "épreuves" mais deux conférences.

3) le mot "très" est remplacé par "qualité"
France bientôt.

Pour la secrétaire

M. Fecht

Séance du 18 Décembre 1902.

Présents M. R. Gauthier, Tchir, Young, Larsson, Duparc, Pictet,
Lug-Suzex, M. Guyc.

Président de M. Chodat. Doyen

Lecture et adoption des procès-verbaux des 7 nov. et
4 déc.

Jubilé H. Dufore ^{dansanne}. M. le doyen donne lecture d'une
lettre de remerciements de M. Dufore. La Faculté
était représentée à cette cérémonie par M. Gauthier
et Lug-Suzex.

Jubilé Fischer à Berne. M. le Professeur ~~dujardin~~
laisse une lettre de remerciements pour l'adresse qui lui a
été présentée par la Faculté à l'occasion du 50^e
anniversaire de son doctorat.

Ex. de Doctorat. M^r Kotinsky (chimiste) a
subi les examens avec succès.

Immatriculations. M. le doyen informe qu'il
y a eu jusqu'à présent 108 immatriculations
nouvelles.

Il somme le cas de M. Kantschelly de Taflis
(sort d'un gymnas. classique, sans avoir terminé

la dernière classe). La Faculté renvoie cette demande
au Bureau avec prière favorable.

Examens pratiques du diplôme de chimiste. M. le doyen
signale le côté defectueux du système actuel, d'après
lequel les examens pratiques sont passés indistincte-
ment dans tous les laboratoires de chimie, et
sans contrôle du jury; il n'y a aucune uniformité
dans les examens; d'après nos règlements, les épreuves
de chimie analytique qualitative et quantitative
devraient être faites dans le laboratoire d'analyse
et sous la surveillance de M. Duparc; celles relatives
aux préparations inorganiques et organiques dans
le laboratoire de chimie inorganique et organique
et sous la surveillance de M. Graebé, tandis qu'actuelle-
ment, elles se font partout et dans le concours du
jury.

M. le doyen a sauté le Bureau, officiellement, de
sa situation et celui-ci a déclaré que si la question
lui était posée, il ferait appliquer le Règlement
et la loi.

M. le doyen déclare qu'il ne veut plus donner la
main à un système qui est irrégulier, en
continuant à signer les diplômes d'examen.

pratiques dans ces conditions

M. Duparc s'associe aux critiques dirigées contre le système actuel ; il en fait l'historique et tient à rappeler que des études de son laboratoire envoyées chez M. Grache pour faire donner des préparations d'exams de les dont une reforme

M. Ph. Guje l'a approuvée. Les reproches adressés au système actuel tiennent à rappeler que ce système a été sanctionné par un règlement intérieur de la faculté régulièrement voté, à la suite ^{d'une} de la demande de M. Grache. Si l'on veut changer le mode de faire actuel, il faut donc rapporter ce règlement.

M. Pichot trouve que chaque laboratoire devrait avoir non seulement la direction des examens pratiques qui concernent l'enseignement pratique qui y est donné, mais encore la direction des études pratiques y relatives.

M. Lautier insiste pour que l'on revienne à l'application de la loi et du règlement, et qu'en particulier les examens pratiques soient passés avec le concours du jury.

La discussion étant close la Faculté vote à l'unanimité la résolution suivante :

« À l'avenir, les examens pratiques du diplôme de chimiste devront être organisés conformément à la Loi et au Règlement ; ils seront passés dans les laboratoires où sont enseignées les branches pratiques y relatives et sous le contrôle du jury. M. le Doyen est chargé de faire appliquer ces mesures. »

Projet de ^(supérieur) diplôme de l'enseignement ^{x, voir travaux et didac}. Au deuxième débat, des modifications suivantes sont apportées au projet de la commission :

1° L'ancien titre sera désigné : Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences dans les ^{établissements} ^(supérieur) écoles secondaires.

2° A l'art A. chiffre 2) remplacer les mots "et cours pratiques" par "ou séminaires"

3° A l'art B. chiffre 1) remplacer les mots "mathématiques pures" par "Analyse infinitésimale, Algèbre et Géométrie supérieure"

4° Au même article chiffre 2) : "liste des branches suivantes : Pédagogie ou Philosophie

5° A l'art C chiffre 2, après les mots ... suivi d'un sujet donné" entercaler les mots "par la Faculté".

6° Ajouter à la fin : « Voir les programmes détaillés. Le Secrétaire est chargé de mettre au net le projet ainsi modifié. ~~et~~ La discussion du plan

d'études est renvoyé à la prochaine séance.

Thèse de Chimie. M. Meyer. Rapporteur Graebel et M. Th. Guye. Accepté.

Doctorat honoris causa. M. Young propose à la Faculté de décerner d'appuyer favorablement au pris du Sénat une demande en vue de décerner le Doctorat honoris Causa :

1^o à M. Pernier de Lorol
2^o à M. Henri de Paumier
qui se sont distingués par de longues années de labeur et de dévouement à la Science.

La Faculté à l'unanimité décide de transmettre la proposition de M. Young au Sénat avec avis favorable.

Séance tenue à
la Secrétaire
Philippe Guye

Séance du 8 Janvier 1903

Présent : ~~Mr~~

M. M. Chodat, Young, Fehr, ~~Peltz~~ Pictet, Duparc,
Sarasin, P. Guye.

Présidence de M. Chodat Doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la séance
du 18 Décembre.

Rapport du Jury sur le Dr. Day. Le Jury, après étude des mémoires fait les propositions suivantes :

Un prix de 300f à M. Béguin
" " " 400f. - M. Th. Nicolleff
" " " 600f " M. A. Rotschy

Le rapport sera présenté par M. C. de Candolle Adopté.

Examens pratiques de chimie pour le diplôme. M. le doyen soumet à la faculté des dispositions complémentaires concernant la reorganisation de ces examens. Après discussion la faculté décide que les examens pratiques seront donnés et dirigés par les professeurs qui en ont la responsabilité. Les professeurs intérêts seront invités à maintenir dans leurs laboratoires

2 ou 3 places libres destinées aux candidats d'autres laboratoires admis aux examens pratiques.

Demande de M. R. Weber pour un cours de privat docent sur l'anthropologie préhistorique
M. Weber n'étant pas Docteur, la Faculté se déclare incompétente pour émettre un avis favorable

Demande de M. Decker Dphil de l'Université de Fribourg en Brégae pour être autorisé à donner un cours de privat docent.

À la suite des explications fournies par M. Petit, Duparc et Guye sur les titres scientifiques de M. Decker, la Faculté revoie la demande de M. Decker au bureau, avec avis favorable.

M. le doyen transmet à la Faculté les remerciements de M. M. P. de Lorol et H. de Saussure au sujet des grades de doctorat honoris causa qui leur ont été décernés par le Sénat

— .

Interprétation de l'art 88 du Règlement de l'Université
Sur la demande de M. Duparc, il est décidé de porter à l'ordre du jour d'une des prochaines séances de la Faculté, il conviendrait de fixer les étudiants d'une façon précise ^{pour} la condition indiquée dans l'art. 2° du dit article, d'après laquelle "le candidat doit avoir consacré un temps jugé suffisant par la Faculté à la branche spéciale qu'il a approfondie". Ces termes de "temps jugé suffisant" manquent de clarté.

Examens du diplôme: La prochaine session est fixée au jeudi 22 janvier.

Seance levée

La Secrétaire

Philippe A. Guye

Séance du 19 janvier 1903
Présents: M. M. Petit, Bedet, E. Guye, Yung, Fritsch, Glaube, Fehr, Gauchat, Duparc, Chodat, Guye.

Présidence de M. Chodat, Doyen
Lecture et adoption de procès verbal de la précédente

Buc d'Argy. Le Rapport et les projets de la commission ont adoptés.

Examens pratiques du Diplôme de Chimiste. Comme toutes aux mesures prudemment votées, le doyen propose de désigner comme jurés permanents pour les examens pratiques en 1903

M. Petit pour les examens du laboratoire de M. Graebé

M. Ph. Guye, pour les examens du laboratoire de M. Duparc

~~et~~ et comme jurés supplémentaires

M. M. F. Reverdin et A. Brun

Les rapports des candidats seront envoyés par circulation chez tous les jurés supplémentaires. ~~et~~ ~~successivement~~ M. le doyen ouvre la discussion sur la proposition.

M. Graebé estime que le système pratique actuellement dans non seulement sur la valeur de l'épreuve mais sur le travail de tout le semestre donne de meilleurs résultats et qu'il est plus conforme à ce qui se fait en Allemagne et à Zurich; mais la question ayant déjà été traînée par la

Faculté, M. Graebé ne fera pas de proposition à ce sujet.

M. le doyen a bonne à faire remarquer que ce système n'est compatible ni avec notre Règlement ni avec la loi.

M. Graebé demande cependant que les candidats au diplôme de chimiste et au doctorat ^{achemine} soient interrogés, pour la chimie organique, par M. Petit qui donne d'ailleurs un cours de chimie organique spéciale.

M. le doyen ^{fait remarquer} que la question du remplacement et de la désignation des examinateurs étant de la compétence du doyen, il prend bonne note du désir de M. Graebé et verra dans quelle mesure il pourra y donner suite.

Baccalauréat en sciences Morales ordinaire
1903

La faculté de médecine demande une session extraordinaire.

Sur la proposition de M. Graebé la faculté décide d'accéder à cette demande à la condition que les candidats qui échoueraient ne pourront se représenter en juillet.

Circulaire de Berlin au sujet des aptitudes
des étudiants suisses

Un Young signe cette circulaire à l'attention des membres de la faculté et demande s'il n'y aurait pas lieu de s'intéresser au sujet des réponses à faire.

M. Chodat expose que le Bureau a décidé de ne pas y répondre, la circulaire n'étant pas signée et propose aux membres de la faculté de prendre la même attitude, tout au moins jusqu'à ce que l'on soit mieux informé.

Adopté

Certificat d'aptitude à l'enseignement des sciences
Le projet ^{du plan de études} de la commission est adopté avec suppression des paragraphes relatifs aux conférences normales

A ce propos M. M. le doyen est chargé de faire mettre au net le projet qui sera distribué aux membres de la faculté pour un 3^e débat avant d'être présenté au Sénat

A ce propos M. M. Young et Duparc attirent l'attention de la faculté à une part sur la nécessité de prévoir le renouvellement de

grade au doctorat et d'autre part la question de la révision générale de notre Doctorat. Une discussion générale s'engage, à ce sujet à l'issue de laquelle la faculté nomme une commission composée de M. M. Duparc, Sarein et Ph. Guye avec mission d'examiner les réformes de principe qu'il y aurait lieu d'étudier dans la réforme de nos grades supérieurs

Séance levée par le doyen
Philippe Guye

Séance du 3 février 1903

Présents : M. M. R. Jantin, Chodat, Young, Th. E. Guye

Présidence de M. Chodat doyen

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance

Examens admis.

M. M. Palbadian, Pharmacien
A. Corcelle Doctorat (thèse à présenter)

M. Schedloff }
Barth } Dipl. de Chimiste.
M. Rosenthal }

M. Cluzet a obtenu deux examens de D.E.S.C.N.

Demande de cours de Prat Docteur de la Lé.
de J. Karl. (Diphil. Univ. de Bonn). Sur rapport
de Mme Yung & Bedot, avis favorable.

Certificat d'aptitude à l'enseignement des
Sciences dans les établissements secondaires
supérieurs.

En 3^e de lycée, le projet est adopté avec
quelques changements de rédaction peu importants.
Il sera transmis à la faculté des lettres
pour passer sur l'art. B. chiffre 2^e.

Thèse de doctorat, M. Mauthner Ing. Chim.
de Zurich. Rapporteur M. Gruber et Guye.
Approuvée.

Séance levée

Le secrétaire

Philippe Guye

Séance du 14 mars 1903.

Présents : Mme Tekke, Yung, Sarrazin, Pöhlert, Pictet
Duparc, Chodat, Ph Guye
Présidence de M. Chodat Guye.

Lecture et adoption du procès-verbal de la
dernière séance

Les Thèses de Doctorat suivantes sont acceptées :

M. Renard }
M. Rosenthal } chimie, Mme Gruber et Ph Guye rapprochés.
M. Kukine
M. Borel, physique M. Sorci et S. Guye, rapprochés.

Demande de M. P. Markiewicz à l'admission
aux examens des dipl. ^{candidature} de Pharmacien, avec
la maturité riale, de genre : adoptée.

Demandes de M. Collet et Lee, bacheliers pour
être admis à passer les examens de Doctorat
avec la physiologie, comme branche principale
et avec la chimie et la minéralogie, comme
branches secondaires.

Après une discussion, à laquelle prennent part M^r Sarasin, Yngue, Duparc, la faculté décide de ne pas donner suite à cette demande comme incompatible avec ~~notre~~ Règlement.

Congé de M. Sarasin. M^r le doyen informe que d'accord avec le Département, M^r Sarasin prendra un congé pour servir militaire, du 15 Avril au 27 Mai; depuis le 27 Mai, M^r Sarasin donnera 2h. supplémentaires par semaine.

Transfert du jardin botanique à l'Ariana. - M^r le doyen maintient la faculté des propriétés entamées avec la Ville pour le maintien d'une partie du jardin aux Barthois, en vue des besoins de l'enseignement de la botanique.

La Ville, par lettre du 13 Fevrier 3, s'oppose à maintenir les parties du jardin nécessaires, à la condition que des cours de l'oval doant puissent être donnés à l'enseignement de botanique.

M^r Duparc est opposé à la prétention de la Ville qui constituerait de sa part une

insérence dans les enseignements de la Faculté; et croit il en résulterait certainement un dualisme dangereux.

M^r Yngue appuie le point de vue de M^r Duparc et la Faculté décide d'insister complètement auprès de la Ville pour obtenir d'elle, et sans conditions, la remise de deux carrés de culture et d'une serre, avec entente préalable avec le professeur de botanique au sujet de la nouvelle disposition que la serre donnera au jardin des Barthois.

Bibliothèque de l'Ecole de chimie. M^r Duparc attire l'attention sur les conditions défachées de l'organisation actuelle de la bibliothèque de l'Ecole de chimie.

La faculté charge une commission composée des professeurs de chimie, sous le présidence du doyen, de prévoir sur ~~cette~~ la réorganisation.

Seance levée

La Secrétaire

Philippe D^r Guy

Séance du 9 mai 1903

Présents : M.M. Billiet, Th. Sautier, Caillet,
Charanne, Chodat, P. Guye, Duparc,
E. Guye

Présidence de M. Chodat Doyen

Lecture et adoption du procès-verbal de
la séance du 14 mars.

Demandes pour cours de Privat Docent

1^o de M. Brücki et de M. Grignasco sont
communiquées à la Faculté

2^o de M. J. Michel Dr Ph. de Leipzig est
renvoyée au Département avec préavis favorable
sur rapport de M. E. Guye et Duparc.

Examens oraux et écrits de Doctorat

de M. Born et Bornouf ont été
admis.

Les candidats devront présenter leur
thèse.

Thèses de Chimie de M. Martz et Deltray

sont admises (Rapporteurs Brugière
et Guye)

Lettre de M. Sarasin sur la révision du
Doctorat ès sciences naturelles, est
renvoyée à une commission composée
de MM. Sautier, Guye, et Duparc
pour rapporter le 13^{cl}.

Jours et Heures des séances de faculté
sont pris au mercredi à 6h

Lettre du Département demandant des
explications sur les conditions dans
lesquelles il a été décidé que les cours
de Privat Docent devaient avoir lieu
dans les locaux de l'Université.

Renvoyée à la commission ci-dessous

Demande d'admission à passer les
examens de Doctorat de M. K. Wagner
(6 Fem. Technique de Winterthour,
diplômee). Le candidat sera autorisé
à se présenter moyennant un examen

préalable, déclare admissible, sur 3 branches
des Doctorat bachelariaux, ^{en exceptant la} Chimie, Physique et
Minéralogie.

Dem. de M. dd. Müngheber; même cas;
même résolution.

Séance levée
Le Secrétaire
Philippe Afry

Séance du 13 Mai 1903

Présents : M. Chodat, Billiet, Sautier, Gang
tehr, E. Guyc, Caillet, Duparc, P. Paye.

Lecture et adoption du procès verbal de la
dernière séance.

These de M. Baegner, Chimie, Rapporteur M. Guich
et Guyc). adoptée.

Rapport de la Commission nommée le 9 Mai
(M. Sautier, Gang et Duparc).

1^o Sur la proposition de M. Sarasin, voter :

= want le Doctorat en Sciences, avec la géologie
comme branche principale, la commission
propose d'adopter le changement préconisé
par M. Sarasin, ~~fa~~ ce qui donnerait lieu
à l'adjonction suivante dans le règlement
du Doctorat :

En outre, les candidats, porteurs de l'un
des bachelariaux de la Faculté des Sciences, qui
choisissent la géologie comme branche principale
pour admettre à porter le Doctorat en Sciences
physiques à la condition de faire l'examen
sur deux des branches normales de
ce Doctorat.

Après discussion la Faculté approuve
à l'unanimité une révision du règlement
dans ce sens.

2^o Repoussé à faire au Département
au sujet de la demande du Conseil
administratif.

La commission propose de répondre
dans le sens de la note annexe au présent
procès-verbal.

Après discussion, cette proposition est
acceptée à l'unanimité.

Notice sur la faculté des Sciences. M.
le doyen expose les avantages qu'il y
aurait à faire mieux connaître les
ressources dont on dispose à la faculté
par la publication d'une notice spéciale.

La faculté renvoie cette question à
l'examen de son bureau

Séance le 16

Le Secrétaire

Philippe Gugy

Séance du 10 Juin 1903.

Présents : M. M. Chodat, Dicel, Duparc, Gaubert,
Chavanne, Yung et Fehr.

Lettre de M. le prof. Duparc. M. le prof. Duparc demande
de faire passer les examens de Minéralogie le 26
Juin, afin de pouvoir partir encore à la
fin du mois pour une exploration dans
l'Oural. - En outre, il écrira au Département
afin d'obtenir un congé pour le
dernier quartier du semestre.

M. le prof. Yung attire l'attention de la faculté
sur les incinérements que permettent pour

l'enseignement universitaire les deux bourses
de Prix des établissements secondaires. Il n'est
guère possible de donner un cours pen-
dant le concert qui se donne à l'école.

M. le doyen signalera ces incinérements au
département par l'intermédiaire du Bureau.

Demande de M. Solalio. Sur la proposition de
M. le prof. Duparc, M. Solalio, élève diplômé
de l'école technique de Moscou et admis à se
présenter aux examens du doctorat etc.

La même demande est accordée
à M. Bourquin sur la proposition de
M. Yung et Pedot.

M. M. Mühl Huber - Wagner, chimiste
diplômé de Technicum de Winterthour
tut dispenses du baccalaureat, sauf
trois branches.

M. Jerschoff, assistant au labor. de
chimie analyt., est admis à se présenter
aux examens du doctorat. Il demande
qu'en qualité de fonctionnaire de l'état, et anti-
dispense des finances. La faculté de sorte de
donne un avis favorable.

Le programme des cours et l'horaire du semestre d'hiver sont adoptés. Puis M. le doyen donne lecture du bâillon des examens, ceux-ci commençant le lundi 6 Juillet.

M. Ph Guye demande à être relevé de ses fonctions de secrétaire de la Faculté. L'élection de son successeur figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Propositions individuelles. — M. le prof. Piaget demande à la Faculté de quelle manière elle compte prendre part au tribut de M. le prof. Graebel qui aura lieu à Passel, en Septembre prochain, à l'occasion de la réunion annuelle des naturalistes modocins allemands.

Il propose l'envoi d'une adresse. Après une courte discussion la Faculté décide, à l'unanimité des membres présents de faire représenter à cette réunion par l'un de ses membres qui sera chargé de porter une adresse.

François Brin

Sur le secrétariat

R. Fehr

Séance du 19 Juin 1903.

Présents: MM. Chodat, Ph Guye, Piaget, Gauthier, Ph Grange, Duparc, Chavanne, Couiller & Fehr.

Lecture et adoption des procès verbaux de séances, du 13 mars et du 10 Juin.

Élection du secrétaire en remplacement de M. Ph. Guye démissionnaire. M. Fehr est élu par 5 voix sur 8 votants. M. Sarasin obtient 2 voix et M. Piaget une.

Délégation à Passel au tribut de M. le prof. Graebel.

Le Bureau du fond a examiné la question de la représentation de l'Université à la réunion de Passel. M. le doyen a fait remarquer que la Faculté des sciences avait, de son côté, déjà décidé l'envoi d'un député. Toutefois le Bureau estime qu'il doit également faire représentation et décide d'envoyer M. le Recteur. Celui-ci a exprimé le désir que la Faculté de sciences désigne l'un de ses professeurs de chimie.

M. M. Ph Guye & Piaget se déclarent très heureux d'apprendre que l'Université sera représentée par M. Recteur. M. Piaget déclara durant un dévoi-

S'assister à la cérémonie, tandis que M. Duparc estime que le Recteur peut se rendre dans l'assemblée officielle sans suffisance.

Sur la proposition de son Doyen la Faculté décide de déloger deux dr professeurs de chimie M^s A. Guye & Protet. L'admission sera présentée par le Recteur au nom de l'Université.

Thèses 1^e de M. Bernou (Rapporteur)

M. Rilliet & Sup. Guye) adopté.

2^e de M. Häberlin (Rapporteur M^s Guye & Duparc en remplacement de M. Graeb). Cette thèse avait été renvoyée (dec. 1802) comme étant insuffisante. M^s H. élève diplômé de Zurich de prépar. son travail de thèse à Cambridge, car pour ce motif que le travail, de très intérêt, avait été renvoyé pour être complété à Genève. Aujourd'hui le rapporteur déclare la thèse admissible.

Équivalence adoptée: Dubois, en basant sur le cas de M. Häberlin d'autre, M^s le Doyen demande que pour que les œuvres ^{ne} soient déclarées que si le candidat a travaillé au moins pendant un semestre dans notre Faculté!

Le prof. Duparc (appuyant cette proposition
Gentil A. Guye)

il faut que le candidat ait travaillé au moins pendant un sem. dans nos laboratoires afin que l'on ait une garantie que le candidat a réellement fait le travail qu'il présente.

Après discussion la Faculté décide
que le ^{chimiste} ~~docteur~~ diplômé de Zurich et ayant fait
l'examen ^{équivalent de} ~~équivaut à~~ Genève sera dispensé de l'examen
du doctoral.

2^e que tout candidat au doctorat M^s Phys & chim,
est tenu d'avoir travaillé au moins pendant
un semestre dans l'un des nos laboratoires.

Exameur de doctoral: M^s Delessert a été admis aux examens ^{écrans et écrits}.

8^e M. Marcellin a obtenu le total nécessaire à l'examen
oral. Suite à l'examen oral sur la branche physique
il a obtenu que 8^{ts}. L'examen écrit a été
jugé suffisant (4), en conséquence le jury a
admis l'examen. M^s le prof Tarasson qui
a assisté à l'examen en qualité d'examinateur
de M. Delessert, écrit une lettre à M^s le
Doyen pour protester contre l'admission
de ce candidat. L'examen oral lui a
paru excessivement favorable.

M. le Doyen a posé un examen. Il a constaté que cette fois encore le Jury s'est montré beaucoup moins sévère, d'une manière q'il le jury n'apprécie pas toujours la sévérité que l'on est en droit d'apporter aux examens de doctorat. Il estime, avec M. Gauthier, que l'examen ayant été admis par le Jury, celle-ci a la pleine responsabilité et que nous devons accepter la proposition du Jury.

Contofors, sur la demande de M. le prof. Gauthier, la Faculté décide de recourir à des réflexions des examens. La question figurera à l'ordre du jour de la prochaine séance.

Séance bue

Le secrétaire

A. Fehr

Séance du 13 Juillet 1903,
présidé par Mr Fehr, secrétaire.

Résultats: M. Bichet, P. A. Engy, C. E. Guye, P. Sarasin.

M. Fehr examine le Doyen, M. le prof Chodat qui a été subitement appelé dans le Valais auprès d'un de ses enfants gravement malade.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Lecture en donnee du résultat des examens de baccalauréat et du diplôme de chimie. Sont admis pour le baccalauréat ès sc. phys. & nat., le examens de M^e Petrioff, de M^e. Turrettini, de Maignac, Pantale. Aron, Maystrik & Faure; pour le bacc. ès sc. phys. & chim., le examens de Mr Panchaud, Mr candidat à chimie et pour le diplôme de chimie, le examens à M. Balardin. Ceux de M. Dobrovolsky sont insuffisants.

Examens de doctorat ès sciences, ont été admis, pour la science naturelle, à l'oral et à l'écrit. M. Clerc, M. Bourguignon et M^e Trichinsky. Tandis que, pour les sciences mathématiques, les examens de M^e. Knecht & Sprenger ont été insuffisants.

Diplôme de pharmacien. M. Stockalper n'a pu obtenir que 26 sur 48, et refuse.

Thèses, sont acceptées, la thèse de M^e Trichinsky, Rappartement M. Chodat & Young M. Comp. — Sarasin dépare

Le M. M. Fitzballan, Ing. diplômé de Zurich. (Prædictor).
Korselt - - - - -
Wassener (Guy de la Faculté)
La thèse de M. Brukhard Frey est adoptée
sur réserve du préavis favorable des
rapporteurs MM. Brabe & Guye.

Demande de Mme Vesselovskey. Mme V. a obtenu
la première partie des examens de baccalauréat
en Juillet 1902. Elle demande, pour
cause de santé, de pouvoir renouveler la
2^e partie à un temps ultérieur. adopté
ferme voie. Par le secrétair.

Séance du 15 Juillet 1903.

Présidée par M. Fehr, Secrétaire.

Présents: M. Ehrn Chavanne.

Chaire extraordinaire: M. Fehr donne lecture d'une lettre, datée du
de Bactériologie 14 Juillet, par laquelle le Département
demande le préavis de la Faculté et du
Bureau du Moral sur le renouvellement
de la nomination de M. L. Massol comme
professeur extraordinaire de Bactériologie.
La Faculté décide de donner un préavis

favorable.

Demande de M. Bernoud. M. Bernoud D. ci sr.
demande à être admis au nombre des Docteur-doctent.
M. le Recteur demande à la Faculté si M. Bernoud,
peut donner son cours au term. prochain, mais
attire l'attention de la Faculté sur l'art. 28 du
Règlement intérieur. La Faculté estime
qu'en vertu de cet article la demande de M.
Bernoud ne peut plus être acceptée pour
le prochain trimestre, ^{la demande n'est pas} ~~la~~ ^{plus que} obtention du doctorat
portant la date du 2 Juillet dernier, M. Ber-
noud n'était pas encore docteur au momen-
t où il aurait dû enoyer sa demande.

Examens de communs pharmaciens

les examens oraux & pratiques de M.
Markiewich sont admis.

Séance suivie
Par le Secrétaire.

L. Chavanne

Séance du 26 octobre 1903

présidée par M. Chodat, doyen.

Présents : M. Chodat, Yung, Ph. Guye, Fehr.

M. le doyen a montré à la réunion de M. Consalvo un mémoire destiné au Eric Savid. La commission chargée d'examiner ce travail de concours est composée de MM. Ph. Guye & Sichter.

M. Bourguignon demande un délai de 15 jours pour terminer son mémoire destiné au Eric Savid. - Refusé.

Examen de baccalaureat. Sont admis aux deux Goguelia, Bon et Lichtenau.

Diplôme de chimiste.

Sont admis à l'examen de M. Bodmer, Tafornier, Kertighian et

affaire Manassewitz. M. le doyen lit une lettre de M. le prof. Ph. Guye dans laquelle celui-ci signale un faux témoignage commis par un ancien élève d'université. M. A. Manassewitz-Bien qui n'est pas sur le dossier : la Faculté des Sciences, M. Manassewitz a publié

une thèse portant intitulé l'imprimatur du doyen M. Chodat. - Manassewitz est citoyen russe, mais originaire de la Pologne, il se trouve actuellement en Russie.

La Faculté estime qu'il y a lieu de déposer une plainte, 2^e que le faire doit être signalé aux universités par l'intermédiaire de Hochschul N. La question est renvoyée au Bureau du Sénat.

À la fin de la séance il est décidé qu'à l'avenir l'imprimatur délivrée par le doyen contiendra le nom du travail. Le bureau leva.

Le secrétaire
Hochschul

Séance du 9 Janvier 1904

présidée par M. Chodat, doyen.

Présents : M. Chodat, Yung, Eng. Guye, Carter, Plouray, Ph. Guye, Duparc, Fehr

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

affaire Manassewitz M. le doyen informe la Faculté de la décision que la Bureau du Sénat a donné à cette affaire. L'auteur du faux témoignage est considéré comme un irresponsable, un

Le Bureau a estimé qu'il est suffisant d'adresser une circulaire à tout le université pour les informer du fait. M. le doyen donne lecture de cette circulaire.

Demande de M. Henri Eugène Guye, ancien élève de l'école polyt. érigé en diplôme, demandant ^{pour} être admis au doctorat è sciences. M. le prof. S. Guye propose que cette demande soit soumise à des examens analogues à ceux que fait l'université de Zurich et que M. Eugène Guye ait à subir un examen de minéralogie. adopté

Congé de M. le Prof Rilliet. M. le doyen informe la Faculté que, pour de raisons de santé, M. Rilliet, prof. extraordinaire de botanique obligé de présenter une demande de congé. Cette demande sera transmise au doct. adopté

Demande de M. Th. Tommasi. M. T. demande d'être admis à présenter une thèse de doctorat è sciences sans avoir à subir d'examen. A l'appui de sa demande il présente une licence è sc.-phys. math. de l'Institut professionnel de Novara, un certain nombre de publications M. Eugène Guye, Duparc & Guye viennent sur l'évaluation incontestable des travaux expérimentaux

et spécialement sur les travaux sur les cohérences que l'on doit à M. Tommasi ils estiment que la demande peut être prise en considération. La Faculté décide de renvoyer la demande à une commission, composée de M. Ph. & Eugène Guye.

Immatriculation de Mme Annetta Ortalici.

Mme. Ortalici demande d'être immatriculée en vue d'obtenir le diplôme de pharmacien. Les diplômes étant jugés suffisants, sa demande sera transmise au Bureau avec avis favorable.

Demande de M. Bingley, ancien élève de l'école polyt. où il a étudié pendant 3 ans dans la section de Chimie. M. B. demande d'être dispensé du baccalauréat en vue de l'admission aux examens de doctorat. M. Ph. Guye donne un avis favorable. adopté

Préc. Guye. Un seul travail a été présenté, c'est celui de M. Persson. M. Guye rapporte. La commission estime qu'il s'agit d'un travail de chimie n'offrant que peu d'intérêt au point de vue scientifique et n'apportant aucune idée nouvelle. Elle estime qu'il y a lieu de résoudre le prix pour des travaux d'une certaine valeur. adopté

La Thèse de M. Kolinsky, rapportée par Bingley Guye, est adoptée.

Projet de diplôme. M. le doyen donne lecture d'une lettre, datée du 5 décembre, par laquelle M. le prof. Fehr s'informe que le projet de diplôme figure à l'ordre du jour des ~~10~~ conférences des maîtres des Collèges et de l'école supérieure des jeunes filles, tandis qu'il est suffisant de transmettre le projet à la commission scolaire qui contient précisément des représentants des différents établissements secondaires et supérieurs du canton. Puis il fournit quelques renseignements sur le résultat de cette enquête. Le projet de la Faculté a rencontré une forte opposition dans le corps enseignant et curiaire, mais il est encore possible que la commission scolaire lui fasse un accueil plus favorable, après qu'elle aura entendu les explications qui lui fournissent le décret de l'Université.

Après une courte discussion, à laquelle prend part, en autres, M. le prof. Flourenoy qui signale l'omission de la psychologie dans le plan d'études, la Faculté décide de reprendre la question à la prochaine séance.

Cours de Méthodocent. — Nouvelles lettres du département ^{demandant} concernant la proposition du conseil administratif que le

comité privé devait puissante également être donné dans les locaux situés en dehors des bâtiments universitaires.

Après une discussion de laquelle il ressort que l'admission de cette demande ^{non seulement} ne tarderait pas à donner lieu à de abus, mais constituerait un réel danger pour l'enseignement universitaire, si la Faculté décide de maintenir sa décision du 13 mai dernier. ^{Quant à la forme de la réponse,} ^{elle} la proposition de M. le prof. Chavanne, elle renvoie la question à la commission nommée le 9 mai (M. Duparc, Yung, Gauthier) pour l'examiner ^{des motifs} ^{ressortis dans} l'assurance qu'il y aura lieu de faire ^{à cette nouvelle} lettre du département.

S'entend avec M.

Fehr
Ferstain

Séance du 12 Janvier 1904.

Présidé par M. Chavanne
Présents : M. Chavanne, Eng. Guy, Flourenay, Chavanne Yung, Farast et Fehr.

Après une observation de M. le prof Yung le procès verbal de la dernière séance est adopté.

Doctorat ès sciences. Ses examens de M.
Harran ont été admis; ceux de Mme.
Rechitsch, Stavru lopulu, et Manea ont été refusés.

Demande à M. Guiratoff pour être dispensé d'un
certain nombre de branches figurant au baccalaurea-
tural, et sur lesquelles il a obtenu des examens.
M. Petersen adopte.

Réponse au Département: M. le prof Yung
rappelle au nom de la commission nommée à la
dernière séance et donne lecture du projet de la
lettre à adresser au Département de l'Instruction
publ. Le texte de la commission est adopté
à l'unanimité.

Proposition individuelle:

Chairie de Psychologie. M. le prof Flourenz consulte
la Faculté au sujet de la possibilité d'une transfor-
mation de la chaire extraordinaire de Psychologie,
à l'occasion du renouvellement de son mandat.
Il déclare être chargé des conférences et du labora-
toire dont la direction devrait pouvoir être auto-
nomement remise à M. le Dr Claparède, profa-
sor. La Faculté se déclare prête à faire

tout ce qui sera en son pouvoir pour assurer
le plus longtemps possible M. Flourenz, dont
l'enseignement est à justifiée et hautement
apprécié. La question sera portée à l'ordre du
jour de l'une des prochaines séances.

Séance ouverte

M. Fehr, Secrétaire

Séance du 25 Janvier 1904

ouverte par M. le prof Chodat, doyen de la Faculté.
Présents: M. Chodat, Yung, Eng. Guye, Flourenz
Rh. Guye, Soret, Sarasin, Duparc & Fehr.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière
séance.

Programme à suivre pour le semestre d'été! adopté

Proposition de M. le prof. Sarasin concernant la publi-
cation des thèses soutenues à la Faculté.

M. le prof Sarasin a constaté que des travaux présentés
à la Faculté et acceptés comme thèses, ont été ensuite
publiés dans des revues ^{à la fois} sous le nom du professeur qui
a dirigé le travail et sous celui de l'étudiant.

Il demande à la Faculté de pouvoir sur le mode de publication, pour ce que le concerne personnellement, il serait d'avis que l'on ne accorde pas l'autorisation.

M. le prof. Dr. Guige rappelle que, tout au moins pour la thèse de chimie, l'on se trouve en présence de deux systèmes : le système français qui a bâti toute l'etudiant entièrement sur recherches personnelles sans direction de la part du professeur, le système des universités allemandes d'après lequel le travail de thèse est fait sous la direction du professeur qui devient ainsi un collaborateur. C'est ce dernier système qui a été introduit à l'université de Genève - aux environs de 1890 par M. le prof. Grache. Il est incontestable qu'il a l'avantage d'être plus productif que le premier, tant au point de vue des travaux fournis par le laboratoire qu'à celui de l'orientation de l'étudiant aux recherches scientifiques.

M. le prof. Vietet parle dans le même sens. Les sujets de thèses donnés par le professeur résultent d'une étude préalable. Il tient à ce que d'une part le professeur voudrait pouvoir consacrer le plus de temps possible à ses recherches scientifiques personnelles,

il a, d'autre part, le devoir de débrouiller et de financer les travaux des étudiants. Dans le laboratoire de chimie le professeur n'a ^{plus} ~~plus~~ de temps pour faire faire ses recherches ^{personnelles}. Il est donc juste qu'il puisse affirmer son activité scientifique en publiant avec le nom de l'étudiant un extrait de sa thèse lorsqu'il y a en collaboration effective.

M. Ing. Guige appuie également ce système, tandis que MM. Yung, Duparc estiment que il y a collaboration effective les deux noms devant être figurés dès le début ; mais dans ce cas nous serions exposés à des abus.

M. le prof. Chodat estime à propos de ce point de règlementer et qu'il faut donner un mandat entièrement au professeur pour chaque cas particulier. Après discussion la Faculté décide, sur la proposition de M. le prof. Yung, de renvoyer l'admission à la prochaine séance, et de se prononcer alors sur la demande de modification du règlement proposé par M. Yung, afin qu'il soit introduit un paragraphe indiquant que les thèses qui résultent de la collaboration effective du prof. soient présentées sous le 2 noms.

France avoué. Dr. A. Hach
Sec.

Séance du 6 février, 1904

Présents: MM. le prof. Chodat, Yung, Sarasin, Graebe, Flourenoy, Sictet, Ph. Guye, Ing. Guye, Duparc et Sch. Doyen de M. le prof. Chodat, Doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Examens de doctorat. sont admis les examens de M^{me} Roll
et de M^r Mod. Clerc.

Filmation circulation de M. Gallai portant sur un institut technique d'Italie, refusé.

Suite de l'admission de la proposition de M. le prof. Sarasin concernant la publication des thèses présentées à la Faculté des Sciences.

M. le doyen demande tout d'abord si, à la suite de l'échange de vues qui a eu lieu à la dernière séance, la Faculté désire reprendre la discussion ou simplement passer à l'ordre du jour.

Dans ce dernier cas le vote n'aurait pas la signification d'une approbation de tel ou tel mode de faire, mais indiquerait simplement que la Faculté laisse à chaque professeur sa propre responsabilité.

M^r le prof. Graebe appuie la proposition de M. Chodat de passer à l'ordre du jour dans le premier, tandis que M^r le prof. Yung demande que la discussion soit reportée afin de permettre aux divers membres de la Faculté d'échanger ^{franchement} leurs vues sur la publication des thèses.

La proposition de M. Yung étant adoptée, M^r le prof. Graebe donne quelques indications sur les thèses faites dans son laboratoire. Trouvant le système adopté en Allemagne par le prof. Liebig, Ostwald et d'autres, il publie sous son nom et sans déclarer de l'auteur un extrait de la thèse ^{dans le but} de faire connaître les faits scientifiques nouveaux que contient le travail. Dans beaucoup de cas cet extrait est complété par le professeur.

Sur la demande de M. le prof. Sictet, M. Sarasin donne le texte précis de sa proposition:

"Tout travail présenté comme thèse de doctorat à la Faculté des Sciences ne pourra être publié sans la même forme dans laquelle que sous le nom seul de celui au nom de qui il a été présenté"

Après une discussion nourrie à laquelle prennent part Ph. Guye, Sictet, Graebe, Yung, Flourenoy, Sarasin et Duparc et de laquelle il résulte qu'il

est impossible de trouver un mode de faire
pouvant être appliquée à la fin ^{aux divers} à ~~à divers laboratoires~~
des doctorats, la Faculté décide de passer
l'ordre du jour.

Thèse de M. Engi, anc. élève de l'école polyt. de Zurich.

Rapporteur MM Graeb & Guye. adoptée.

Six Davy. Sur la demande de M le prof Duparc, M.
le doyen inscrit à l'ordre du jour de la prochaine
séance la discussion des conditions d'admission
au prix Davy.

France bue
Heller
secrétaire.

Séance du 28 Février, 1904

Mécontents : MM Chodat, Th Guye, Caillet, Lsp Guye,
Parasim & Rehm.

Entendu de M. Chodat, doyen.

Lecture et adoption du procès verbal de la dernière séanc.

Thèses, sont adoptées les thèses de

W. A. Lehner, rapporteur MM. Graeb & Guye

Mme Ant. Gelegnoff, Döcket & Guye

M. Coandy Guye & Döcket.

Les examens du diplôme de chimiste sont fixés
au mercredi 20 Avril.

M. Collet demande à être admis à subir les
examens de doctorat. M-le prof Parasim donne
un avis favorable. La demande est acceptée
sans réserve d'approbation du second rapporteur.

M. le doyen informe la Faculté que le département
de l'Insti. publ. a transmis au recteur la question
des locaux dans lesquels doivent se faire les cours
universitaires ; la question sera formule au débat.

M. Ph. Guye suggère que la Faculté examine
de nouveau la question de la publication
d'une sorte de guide renfermant tous les renseigne-
ments concernant les cours, laboratoires, plan
étudiés, etc.. Renouvelé d'une commission
composée de MM Chodat & Th Guye.

France bue
Heller

Séance du 19 mars 1904.

Membres: M. Chodat, Dicbet, Dr Guye, Chavanne,
Dufour, Lamy, Félix.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

M. Chodat informe la Faculté que le "Comité de
l'étudiant de l'université" a accueilli favorablement la
question de la publication d'un "bulletin de l'étudiant".

Le comité se chargera des frais accessoires, expédition,
édition, etc., il complétera beaucoup de tirs à la
partie matérielle de la publication.

Lettre de M. le prof R. Gauthier. Ses raisons de santé
obligent M. Gauthier de l'absenter pendant une partie
du sem. d'été. Le cours d'astron. optique aura lieu
pendant la première moitié du semestre suivant de 4h par
sem. au lieu de 2 heures.

Demande de M. Spindler, assistant au laboratoire Cant.
en titre d'être admis aux examens de doctérate.

M. H. possède le diplôme de pharmacien allemand,
il a été ^{assistant au} laboratoire de M. Dicbet. La commission
chargée d'examiner cette demande et composée de
M. Dufour et Dr Guye estime que M. Spindler
s'aura fait naturaliser Suisse, doit être admis

à toutes les conditions exigées par l'ordre généraux.
Il propose de refuser la demande.

M. Dicbet parle en faveur de cette demande. M. H.
ne peut présenter de diplôme équivalent au baccalaureat
mais il présente au point de vue des connaissances toutes les garanties suffisantes, il a déjà plusieurs
publications à son actif.

M. Dufour signale le danger qu'il y a d'accepter cette
demande, d'autant plus que le candidat ne possède
pas la maturité. - Après discussion la Faculté
accepte par trois voix la proposition de M. Félix
tendant à imposer au candidat un examen portant
sur les branches du baccalaureat ne figurant pas de
façon équivalente dans celles du diplôme de pharmacien
allemand. La proposition de la commission avait
obtenu 2 voix contre 1.

Tout admis à subir les examens de doctérate:

M. Viret, bachelier,

M. Maury, avec la condition de subir préalablement un
examen de Physique et de Mineralogie,
et M. Wosniak, de St Petersbourg, la demande de
ce dernier de remplacer la ^{Mineralogie} par le Botanique
est acceptée.

ont déclaré admis le examen de doctoral de M. A.

Collet x Elliesberg

Châine de Lettre de M. Flourey. Lecture en audience la lecture dans Psychologie. laquelle M. Flourey demande au département de saisir l'occasion du renouvellement de son mandat de prof. ext. pour introduire une transformation dans l'organisation de son enseignement. (Voir France du 12 Janv^e 1881) Il n'y a pas lieu pour le moment d'examiner cette demande. La lecture sera transmise au département.

Prix Davy Proposition de M. Duparc tendant à ce qu'il soit spécifié que les travaux fournis au prix Davy doivent être personnels, que toute collaboration soit exclue. M. le prof. Duparc cite un exemple où il semble qu'il y ait eu collaboration. Il s'agit du travail de M. Rotschy sur le doublement de la nicotine, question qui a été également étudiée par M. le prof. Pictet.

M. le prof. Pictet tient à dire qu'il n'y a pas eu collaboration pour le travail présenté par M. Rotschy, ce n'est que plus tard qu'il a fait des recherches en commun avec M. Assistant.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de M. le prof.

à laquelle mention fait est faite de M. Duparc, Pictet, Young & Chodat. La Faculté estime qu'en raison de l'importance

de la question celle-ci doit être renvoyée à un prochain conseil.

Demande d'admission comme privat-docent

M. Mathiessen, ^{allemand} doct^r de la Faculté de Lausanne, ne peut être admis que si ce est habilité à Lausanne.

M. Denso, doct^r de l'U. de Rostock, a fait un travail d'habilitation dans le laboratoire de Physique. M. le prof. Guye propose de donner un avis favorable. accepté.

Droits-travaux individuels.

M. le prof. Pictet demande si le examen de doctoral peuvent être subis en langue allemande. La Faculté n'y voit pas d'inconvénient à condition que le lecteur accepte la demande à l'unanimité.

M. le prof. Young demande que dans une prochaine séance la Faculté se prononce sur les exigences auxquelles peuvent servir les certificats de laboratoires et de travaux pratiques.

Le conseil vota

Natalie

Séance du 16 Avril

Membres: Mme Chodat, Sarasin, Pictet, Chavanne,
Eng. Guye, Duparc & Lehr
Présidence: de M Chodat, doyen

Lecture du procès verbal de la dernière séance et
adoption après une observation de M. Duparc pour qu'il
soit fait mention que M. Yung a pris la parole à
propos du prof. Savoy.

Examens de doctorat. Sont admis les examens
de Mme. Manea, Minzhuber & Viret.

Demande de M. Baaderco, 1^o pour être admis
aux examens de doctorat en sciences sur
la présentation du baccalauréat et du diplôme
de pharmacien roumain, 2^o de pouvoir remplacer
la Pharmacologie par la Botanique.

La première demande est admise en raison
d'une doctrine antérieure prise par la Faculté
au sujet de pharmaciens roumains portant sur
le baccalauréat roumain.

Quant à la seconde partie elle donne
lieu à une longue discussion à laquelle
s'parentent par M. Duparc, Pictet, Sarasin,
Chodat et Chavanne & Eng. Guye.

M. Duparc estime que le règlement ne permet
pas d'accepter la demande étant donné qu'il
existe complètement à l'art. 60 du Règlement d'un vestige
duquel la faculté de favoriser remplacer une branche
par une autre n'est accordé qu'aux porteurs du
baccalauréat genevois. M. Duparc fera constater
l'exactitude de cet article au personnel à la prochaine
séance. Il propose qu'on s'en tienne au Règlement.
M. Pictet, Sarasin & Guye parlent en faveur
d'une plus grande liberté pour le groupement des
3 branches du doctorat.

M. Pictet propose que s'il existe un article restreint
que celui-ci ne soit pas applicable aux
pharmaciens, tandis que, d'autre part,

M. Sarasin propose que pour les étrangers
chaque cas soit examiné séparément.

La question est renvoyée à la prochaine
séance.

Lettre du Recteur demandant si la Faculté
a des Marguerita liens à propos pour le credito
qui doivent figurer au Budget de 1903. Au
propos M. Dreyer donne lecture d'une lettre de
M. Chavanne demandant que la Pharmacognosie
soit également inscrite par les branches qui parti-

crédit au Crédit de f 5000, - attribué aux bibliothèques de la Faculté. M. Chodat lui demande au départ. d'inscrire pour 1903 une allocation extraordinaire permettant de payer la avance faite par M. Chavaune. La participation régulière sera examinée ultérieurement.

Thèse de M. Maltzer.

Rapporteur M. Graebe et Duparc adopté.
Prix Davy M. le doyen donne lecture de la prop. de M. Ph. Guye concernant le Prix Davy, M. Guye étant absent, la proposition sera examinée dans la prochaine séance.

Proposition individuelle.

M. Fehr demande où se situe le projet de diplôme adopté par la Faculté dans sa séance du 3 février 1903 c'est que le Département sera chargé de remettre aux divers établissements secondaires du Canton mais qui n'a pas encore été transmis à la Commission scolaire.

M. le doyen fera des demandes auprès du Département en vue d'obtenir une réponse de finition au sujet de la mise en ~~exécution~~ de ce projet adopté par la Faculté et le Conseil universitaire.

Fameuse *Stéla*.

Séance du 25 avril 1904

Présent: M. Chodat, M. Guye, Chavaune, Dichtet, Flourenay, Grauvin, Duparc Fehr.

Présidence de M. Chodat, doyen.

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.

Bibliothèques

Sur la proposition de M. le doyen, la Faculté décide de prêter sur les crédits de bibliothèques une laboratoire, somme proportionnelle aux parts en vue de permettre une subvention à la bibliothèque de l'Institut pharmaco-toxique.

M. Chodat saisit cette occasion pour qu'il soit fait un inventaire des bibliothèques de la laboratoire et que chaque année il lui soit adressé un rapport sur l'emploi des fonds destinés aux achats de livres.

Prix Davy, proposition de M. Ph. Guye tendant à modifier le Règlement du Prix Davy afin que celui-ci soit attribué aux meilleurs mémoires publiés dans un délai donné; à mémoires manuscrits ne seraient pas admis. Le prix serait réservé aux étudiants de l'U. de Genève.

M. le prof. Ph. Guye développe sa proposition. Il mentionne le inconvenient que présente le règlement actuel en vertu duquel ne sont admis que les mémoires manuscrits.

Les mémoires publiés offuscantes par certes d'une certaine garantie au point de vue de la valeur scientifique et ont l'avantage d'être rédigés dans une forme définitive. Le public scientifique pourra également contrôler les devoirs du jury.

Après un tour de pré-consultation auquel prennent part MM. Pictet, Duparc, Gauthier & Chodat la Faculté décide de recevoir la proposition à une commission composée de M. Ph. Guyot, Gauthier & Vaug.

Chaire de Psychologie.

M. le Doyen donne lecture d'une lettre de département demandant le préavis de la Faculté sur la lettre de M. le prof. Flourenoy (2. séances du 12 Janvier et du 14 mars). M. Flourenoy demande qu'à l'occasion du renouvellement de son mandat de professeur, il soit fait un changement dans l'organisation de l'enseignement de la Psychologie. Il s'agit d'une disposition pour bâtiens, de l'enseignement théorique et des travaux pratiques. Ces derniers entièrement confiés à M. Claparede qui serait chargé de la direction des laboratoires.

En raison du succès évidable qu'obtient l'enseignement de la Psychologie, et dans l'espoir de assurer

le plus longtemps possible notre savant collègue, la Faculté décide, sur la proposition de M. le prof Gauthier, de donner un avis favorable.

Examens du diplôme de chimiste.

Sont admis les examens de MM. Fornaro, Deutsch et Uzbachian.
Jeudi 20 mars.

M. le doyen rappelle que suivant une décision antérieure, il ne doit pas y avoir de cours généraux dans le courant de l'après-midi, entre 2 et 5, afin que les étudiants puissent prendre part aux travaux pratiques et ~~aux~~ ^{de} laboratoires.

Cas Bacodesco, suite de la discussion de la précédent séance. M. Duparc présente à la Faculté un imprimé, daté de 1895, et contenant les instructions pour le comité des admissions du doctorat etc. Il demande qu'en l'an deux : ce règlement, tandis que M. Pictet fait observer qu'il y a précédent pour M. Kapatina, qui se trouvait dans les mêmes conditions. En raison de ce précédent, la Faculté accepte la demande de M. Bacodesco mais se réserve de la discussion qui n'y a lieu de repousser entièrement le texte de l'instruction réglementaire pour l'admission au doctorat.

Demande de Mr Kipper pour être admis aux examens de doctorat sur la présentation des certificats de examen dit "Vorpriifung" d'une école technique supérieure allemande. Cette demande ne peut être acceptée que si le candidat est admis en Allemagne à subir les examens du Gymnasium, notamment à Munich.

These Dr. Hock rapporteur M. Duparc accepté.

France Avril

Hoch Secr.

France du 14 Mai.

Présent: M. Chodat-Duparc, Yung, Eug. Guig, Tarassini, Pichot, Philibert, Stehr

Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière France.

Adoption du programme du Sem. d'Avril.

Demande de M. le prof. Gauchier. Noté collégial

Demande à être autorisé à donner son cours de Physique en brevet seulement, pendant 3h, un peu de 2h pendant l'année scolaire. La Faculté donne un avis favorable.

These de M. Modeste Clerc. (Paléontologie)

rapporteur M. Tarassini & Yung, acceptée
These de M. Fernand (Physique)

rapporteur M. Eug. Guig-Duparc.

Un seul rapporteur chargé d'examiner la these. Le faire d'appeler une morfologue dans l'usage n'a pas le plus paru nécessaire, les theses étaient examinées par deux rapporteurs. Il est donc qu'il suffit pour la these préparée à l'Université de Genève, que le rapport soit présenté par le professeur qui a dirigé le travail et qui doit en prendre la responsabilité. La signature du rapport figure la fin de la these.

Dr. Daury M. Ph. Guig rapport au nom de la commission chargée d'examiner sa proposition.

Le projet de la commission (voir la rectification ci-joint) a été accepté. Suite à ce fait, une demande de M. le prof. Duparc au sujet de la question de collaboration, la Faculté décide que les travaux présentés doivent être le résultat d'un effort personnel et que les travaux faits en collaboration avec un auteur n'ayant pas droit au concours sont exclus.


Faculté des Sciences
de Paris
Janvier 1905

= I =

PROJET pour l'insertion dans le programme
du semestre d'hiver.-

= PRIX DAVY =

La Faculté des Sciences dicnera en Janvier 1905, un prix de la valeur de cinq cents francs à l'auteur du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Minéralogie, de Botanique ou de Zoologie.-

Les mémoires manuscrits doivent être remis au Doyen de la Faculté des Sciences avant le 1er Octobre 1904.-

Sont admises à concourir toutes les personnes qui ont été immatriculées ou graduées dans la Faculté des Sciences depuis six ans au plus (à dater de juin 1899).-

La Faculté des Sciences met au concours pour janvier 1905, un prix de frs.500 à décerner à l'auteur (ou aux auteurs) du meilleur mémoire sur une question de Physique, de Chimie, de Géologie, de Mineralogie, de Botanique ou de Zoologie.-

Les mémoires doivent être remis au Doyen de

la Faculté des Sciences avant le 1er. novembre
1905.-

- Dispositions relatives à ce prix.-

I) Sont admises à concourir toutes les personnes graduées par la Faculté des Sciences dans les quatre ans précédent la clôture du concours; la dernier grade est seul pris en considération.

2) Les mémoires doivent être en langue française; ils peuvent être manuscrits ou imprimés (ces publications ne doivent pas remonter à plus d'un an).— Sont exclus les thèses de Doctorat.—

3) Si un prix ou un accessit est décerné à un même manuscrit, celui-ci devra être déposé à la Bibliothèque publique. Le ou les auteurs en conserveront la propriété littéraire.—

4) Toute liberté est laissée au Jury pour décerner ou non le prix, le diviser ou n'accorder qu'un ou plusieurs accessits dont il fixera la valeur.—

5) Les personnes immatriculées dans la Faculté des Sciences à dater de juin 1899 sont autorisées à présenter au concours ^{de Janvier 1906} un mémoire manuscrit inédit.—

—:————:—

Lettre de démission de M. le prof. Rilliet. L'état de sa santé n'étant aggrave depuis quelque mois, M. Rilliet se voit dans l'impossibilité de demander le renouvellement du mandat de professeur extraord. Sur la proposition du doyen la Faculté décide de faire une démarche auprès de notre collègue pour l'engager à continuer son enseignement. Ainsi de faire, a-t-il écrit M. Chodat à l'assemblée.

Lettre à M. Massol. De raisons de santé qui empêchent M. Massol de donner ^{l'ensemble} ses cours du semestre S'Eté. Il demande M. Gergy pour ce semestre. La Faculté décide de donner un avis favorable.

Admission au doctorat. Anciens élèves de l'école polyt. fédrale demandent qu'ils soient exemptés des examens qui doivent être faits dans la sect. de Chimie de cette école sur la proposition de M. Ph. Gergy-Duparc. Ils seront dispensés du 1^{er} examen du diplôme de chimiste.

M. Kohlraus. En avance, il présente son doctorat après avoir fait un examen oral sur un branche ne faisant pas partie de ses examens de doctorat.

M. Rotetti. Ingénieur chimiste de Carlsruhe obtient la dispense du baccalauréat pour se

présenter aux examens de doctorat. La raison de sa dispense est accordée à M. Petrovitch élève diplômé de l'école d'Alfort.

Examens de doctorat.

Sont admis aux examens de M. Kipper et Bacodesco.

Adoption de l'ordre du jour.

Le conseil devient

M. Fehr,
secrétaire.

Le conseil du 26 Mai, 1904,

Présents: M. Chodat, Caillet, Duparc, Luy Gergy et Fehr.

lecture et adoption du procès verbal de la dernière séance.

Élection du Bureau. M. Chodat est nommé doyen par 4 voix sur 5 votants.

M. Fehr est nommé secrétaire par 4 voix sur 5 votants.

Lettre de M. Mathiesen. M. le doyen donne lecture d'une lettre que M. Mathiesen a adressée au Recteur à la suite du refus de la Faculté de le recevoir en qualité de privat-doctorat. M. M. n'ayant pas la maîtrise de l'allemande, la Faculté maintient sa décision.

Lettre de M. Brugel relative aux travaux pratiques
qu'il complète devant à la Consule. L'indication de
ces travaux figura dans la rubrique des
établissements accessibles aux étudiants.

M. le Doyen donne ensuite lecture du Règlement
du Jardin botanique qui lui a été adressé
par M. Brugel.

Réponse de M. Manat. C'est une thèse de
chimie faite dans le laboratoire de Botanique
et ayant pour objet la fermentation.

Rapporteur M. Chodat-Dufarc. Admission
Demande de M. Adjarioff pour être admis aux
examens de doctorat, la Botanique étant
remplacée par la Physique, acceptée sous
réserve que le candidat ait tenu un
laboratoire de Physique.

Examen de Mme Oadrolle, l'examen de pharmacie.
ces examens sont admis.

Privilégiés docents en retard. Plusieurs privilégiés
n'ont pas annuncié leurs cours dans le tirage fixé.
L'en inscription est en cours, «without exception,
sous réserve d'approbation du Sénat. Si
l'année prochain l'Doyen adresse une
prof. à privilégiés un formulaire

Inmatriculation

destiné à recouvrir l'inscription des cours.
Tout de préconsultation sur la proposition
de Mme M. Guye-Dufarc, tendant à modifier
l'art. 29 et 64 du règlement, en vue de rendre
possible l'inmatriculation de jeunes gens
n'ayant pas de malinitié et de faire le préparer
un diplôme professionnel, notamment au
domaine de chimie. L'inmatriculation se
ferait à ^{un} examen oral portant sur l'ensemble
des branches de l'under baccalauréats.

La question figurera à l'ordre du
jour de la prochaine séance.

Séance levée M. Guye
Secrétaire.

Séance du 16 Juin. 1904.

Présents M. Chodat, Dufarc, Caron, M. Guye, Yung, Simon,
Flournoy et Sch.

Présidence de M. Chodat, Doyen.

La lecture du procès-verbal de la dernière séance donne lieu
à une observation de M. Chodat qui demande qu'il soit fait
mention de l'art. du Règlement du Jardin Bot. concernant le
fait de collecter. D'après ce article les botanistes habitant
Genève doivent demander une autorisation des autorités admi-
nististratives, tandis que les étrangers peuvent s'adresser
directement au Directeur du Jardin.

M. le doyen donne consent à la lecture d'une lettre de M. Briquet, professeur, demandant si les travaux faits au laboratoire de la Faculté seront acquis pour bachelants à l'Université. Il a été réponse cette lettre que seuls les laboratoires de l'Université sont reconnus pour les laboratoires qui sont exigés par les règlements. La Faculté approuve cette réponse.

Lettre de M. Duparc. M. le Prof. Duparc demande de faire subir le examen de Minéralogie le samedi 25 juillet, afin de pouvoir partir en vacances à la fin de ce mois pour une exploration scientifique dans l'Asie. Accepté.

M. le doyen vers l'hommage à l'Université de notre collègue Albert Rilliet, le vendredi 2 juillet dernier, il a adressé une lettre de recommandation à la famille, au nom de la Faculté, cette dernière ayant envoyé une lettre de recommandation à la famille du docteur. M. le Prof. Fehr a parlé du nom de Rilliet, en remplacement du doyen, empêché, à l'assassinat de son frère. Par la raison de famille, M. le Prof. Rilliet a donné à la Faculté une lettre de recommandations au nom de la famille.

Proposition de M. St Guyn et Duparc. tendant à modifier le art 29 et 64 du règlement afin de rendre possible

l'immatriculation des jeunes qui ne possèdent pas la maturité et doivent se préparer ^{uniquement} à un diplôme professionnel, tel que celui de pharmacien ou de chimiste. L'immatriculation se fera après un examen oral ^{portant sur} l'ensemble des branches de l'université des bachelariats. L'art. 64 sera modifié dans le but d'écartier du doctorat ceux qui auraient obtenu ~~le~~ ^{un} diplôme de chimiste ou de pharmacien dans des conditions spéciales.

M. Duparc développe les arguments en faveur de sa proposition qui consiste à renoncer à l'examen réglementaire. L'école de chimie travaille actuellement 2 catégories d'étudiants : ceux qui ~~se consacrent~~ ^{se consacrent} à des recherches scientifiques et ceux qui poursuivent un but professionnel. Elle a perdu cette dernière catégorie en cédant pour l'immatriculation une entière partie de maturité ou un bâti équivalent.

L'examen oral des Bachelariats donnerait ~~une~~ garantie d'une culture générale scientifique et assurerait le valeur du diplôme de chimiste.

M. Chodat a déclaré sympathique au principe que contient ce projet qui permettrait de régulariser l'immatriculation de certaines catégories de pharmaciens. Il y aura bien toutefois de compléter le projet de proposer d'accès aux deux diplômes d'un caractère professionnel actuellement existant et qui pourraient être créés à la suite.

Après discussion le projet est renvoyé à une commission composée de M. M. Duparc, Th. Guye, Chodat & Rehm.

Information M. le doyen donne pour à fait un décret en matière de thèse au nom de l'Etat.

Examens de doctorat.

Sont admis 6 examens de Mme Pantoni, Adjarnoff, & Nelschuch.

à échouer : M. Specher.

Thèses ont acceptées la thèse de
M. Vonder Mühl, rapporteur M. Brache
Munzinger - - - -
Utz balkan - - - -

de l'ancien bresc.

M. Chodat.

Session du 20 juin 04

Présents M. M. Chodat, Duparc, Th. Guye, Clavairens,
Sarasin, Th. Guye, Richter, Fehr

Présidence de M. Chodat, doyen.

Leclure et adoption du rapport verbal de la dernière session.

Examens de doctorat. Sont admis 6 examens de Mme Dimitriko, Sprenger, & Stephanenko.

M. le doyen donne lecture d'une lettre signée d'un groupe d'étudiants en chimie de langue allemande en allemand, et demandant que les thèses de doctorat puissent être rédigées en langue allemande. La question est renvoyée à une commission composée de Mme Th. Guye, Duparc & Richter.

M. Chodat, Th. Guye saisissent cette occasion pour attirer l'attention de l'Faculté sur la distribution des exemplaires de thèses déposées pour le doctorat. M. Guye demande que le professeur puisse disposer de 50 exemplaires, sur les 100 déposés. La question est renvoyée à la commission ci-dessus.

Proposition de M. M. Duparc & Th. Guye tendant à modifier l'art. 29 & 64 du règlement.

M. Chodat donne lecture du projet de la commission pour la dernière session. Apris discussion ce projet est adopté avec quelques modifications de rédaction. Il résulte une ajout à l'art. 29, n° 3 ainsi corrigé :

3° sont admis, autorisés à écrire leur thèse à la Faculté des sciences, en vue d'un diplôme d'un caractère professionnel:

a) pour se préparer au diplôme de pharmacien, les personnes qui font le sujet d'études prises suffisantes,

par la Faculté de sciences (examen de validation du stage ou diplômes étrangers équivalents).

b) candidats de la Faculté des sciences qui, sans remplir les conditions posées ci-dessus dans le chiffre 1 et 2, ont subi avec l'approbation de l'examen d'ancien de l'un de baccalaureat de la Faculté des sciences.

art. 58. - Pour être admis à porter le grade de docteur en sciences, il faut : i) faire faire aux conditions ci-dessous au § 1 ou 2 de l'art. 29; ii) avoir obtenu l'un de baccalaureats à l'Inst. de l'Université de Genève ou faire preuve d'obtention scolaire équivalente; 3^e (l'anc. 2). art. 64. ajouté: Toutefois le présent article ne s'applique qu'aux personnes qui satisfont aux conditions 1. ou 2. de l'art. 29.

Thèses faites à ~~après~~ ^{après} la thèse de M. Barth & Bönnig, rapporteur Mr Duparc & de M. Bacardescu, — Professeur.

Demande de M. Goranich, ingénieur de mines de Döben, pour être admis à subir l'examen de doctorat soit de Physique soit remplacé par la géologie. La Faculté accepte la proposition de Mr Duparc de refuser cette demande qui en contient un résumé.

M. M. Decoudres pour demander l'abri à l'examen de doctorat après l'examen de pharmacien. Mr Duparc appuie cette demande en raison de critères très forts qu'il a posés pour le pharmacien, l'ancien de M. Chodat et c'est y voient des inconvenients. Il ne faut pas que le candidat en pharm. travaille pour une autre du doctorat. Les examens de doctorat doivent être dispensés à tous les autres. La question sera reprise en même temps que l'admission au doctoral des élèves diplômés de l'Inst. polyt. de Zurich.

Fiançai levi
H. Fehr

Leance du 13 juillet, 1904

Membres M. Chodat, Sarasin, Pochet, Ph. Guig, Gauthier Fehr. Assistance Chodat, dogan

à propos de la lecture du procès verbal de la dernière réunion M. Chodat informe la Faculté qu'il a été informé des postulaires demandant de pouvoir présenter la thèse en allemand, sur l'art. du règlement qui autorise la présentation d'un extrait sélectionné d'un travail scientifique. Cependant que dans ce cas, s'il s'agit d'une publication allemande, que la thèse peut être publiée en allemand.

Le provincial en adopte :

<u>Thores</u> ,	qui admis b' exam de M.
Netschisch rapporteur M. Chodat dépare	
Viret	b' Chodat
Wurstenberger	Braebé
Hess	-
Peter	-
Sutera	-
Karter	-
Bachofner	b' M. Guy
Prinzing	-
Deutsch	-

Examens du diplôme de chimiste

Qui admis b' examens de M. Derobert;
Arendt, Karter.
M. Cantele ^{malade au moment de l'examen} est admis a subir b' examens
le 15 juillet;

Doctorat:

L'examen de M. Rob. Karter est admis.

Examens de baccalauréat. Qui admis
les examens de M^e Mouravoff (Pacch., M. Brus
M^e Matton, père b's mach.; Desselowsky,
Kerner, Waruski; Spindler, Soldbaum, Le Poer
père b' fermor nat).

Adoption de l'Assemblée du 1^{er} juillet
Session 1891.

J. Feller

Sec.